

30.06.2024

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	1
BILAN CONSOLIDE - ACTIF	1
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	7
NOTE 2 - CONSOLIDATION	17
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	17
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	19
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES	22
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	24
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	24
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	27
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	31
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	33
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	43
NOTE 3.6 - DETTES	45
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	47
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	48
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	64
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	66
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	66
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	67
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	68
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	79
NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	80
NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	81
NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	84
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	85
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	88
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	88
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	90
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	91
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	91
NOTE 8.2 - PROVISIONS	94
NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	95
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	96

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2024	31.12.2023
Caisse et banques centrales		223 220	223 048
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	530 826	495 882
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	5 352	10 585
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	92 138	90 894
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	30 353	28 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	78 415	77 879
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	455 438	485 449
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(1 259)	(433)
Actifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	473	459
Actifs d'impôts	Note 6	4 583	4 717
Autres actifs	Note 4.4	77 131	69 765
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	28 661	1 763
Participations dans les entreprises mises en équivalence		387	227
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.3	61 356	60 714
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	5 070	4 949
Total		1 592 144	1 554 045

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2024	31.12.2023
Banques centrales		9 522	9 718
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	407 702	375 584
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	12 189	18 708
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	161 886	160 506
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	105 778	117 847
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	540 355	541 677
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	Note 3.2	(6 994)	(5 857)
Passifs d'impôts	Note 6	2 405	2 402
Autres passifs	Note 4.4	97 255	93 658
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	19 219	1 703
Passifs des contrats d'assurance et de réassurance	Note 4.3	146 420	141 723
Provisions	Note 8.2	4 143	4 235
Dettes subordonnées	Note 3.9	15 852	15 894
Total dettes		1 515 732	1 477 798
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées	Note 7.1	20 966	21 186
Autres instruments de capitaux propres		9 357	8 924
Réserves consolidées		34 207	32 891
Résultat de l'exercice		1 793	2 493
Sous-total		66 323	65 494
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 7.3	506	481
Sous-total capitaux propres part du Groupe		66 829	65 975
Participations ne donnant pas le contrôle		9 583	10 272
Total capitaux propres		76 412	76 247
Total		1 592 144	1 554 045

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(En M EUR)</i>		1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Intérêts et produits assimilés ⁽¹⁾	Note 3.7	28 487	53 087	26 310
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(23 632)	(42 777)	(20 621)
Commissions (produits)	Note 4.1	5 177	10 063	4 864
Commissions (charges)	Note 4.1	(2 209)	(4 475)	(2 216)
Résultat net des opérations financières ⁽¹⁾		5 695	10 290	5 831
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		5 848	10 327	5 911
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		(88)	(9)	(61)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(65)	(28)	(19)
Produit des contrats d'assurance émis	Note 4.3	1 909	3 539	1 682
Charges des services d'assurance	Note 4.3	(1 029)	(1 978)	(859)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	Note 4.3	(32)	17	(5)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	Note 4.3	(3 023)	(6 285)	(3 679)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus ⁽¹⁾	Note 4.3	4	5	3
Coût du risque de crédit des actifs financiers liés à l'activité d'assurance	Note 3.8	1	7	3
Produits des autres activités	Note 4.2	13 506	21 005	7 936
Charges des autres activités	Note 4.2	(11 524)	(17 394)	(6 291)
Produit net bancaire		13 330	25 104	12 958
Autres charges générales d'exploitation	Note 5	(8 737)	(16 849)	(8 668)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(813)	(1 675)	(830)
Résultat brut d'exploitation		3 780	6 580	3 460
Coût du risque de crédit	Note 3.8	(787)	(1 025)	(348)
Résultat d'exploitation		2 993	5 555	3 112
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		13	24	12
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(88)	(113)	(98)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	(338)	-
Résultat avant impôts		2 918	5 128	3 026
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(653)	(1 679)	(753)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 265	3 449	2 273
Participations ne donnant pas le contrôle		472	956	505
Résultat net part du Groupe		1 793	2 493	1 768
Résultat par action	Note 7.2	1,81	2,17	1,73
Résultat dilué par action	Note 7.2	1,81	2,17	1,73

(1) Les lignes Intérêts et produits assimilés et Résultat net des opérations financières incluent notamment les gains et pertes des placements des activités d'assurance. Leurs montants doivent être appréhendés en prenant en compte les gains et pertes financiers qui découlent de l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance associés à ces placements et qui sont présentés dans les lignes Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis (cf. Note 4.3).

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 265	3 449	2 273
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	360	(166)	4
Ecarts de conversion	433	(356)	(148)
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	434	(429)	(221)
<i>Reclassement en résultat</i>	(1)	73	73
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	(807)	2 402	418
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	(911)	2 374	338
<i>Reclassement en résultat</i>	104	28	80
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres ⁽¹⁾	827	(2 134)	(238)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(88)	(68)	16
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	(83)	(36)	23
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	(32)	(7)
Impôts liés	(5)	(10)	(44)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(340)	(177)	223
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	9	12	18
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	(468)	(257)	278
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	1	1
Impôts liés	119	67	(74)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	20	(343)	227
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 285	3 106	2 500
<i>Dont part du Groupe</i>	1 834	2 085	1 893
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	451	1 021	607

(1) La ligne Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres inclut les gains et pertes de réévaluation des placements des activités d'assurance évalués à la juste valeur par capitaux propres. Leurs montants nets doivent être appréhendés en prenant en compte les gains et pertes financiers qui découlent de l'évaluation des contrats d'assurance associés à ces placements et qui sont présentés dans la ligne Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres (cf. Note 4.3).

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres part du Groupe

(En M EUR)	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Au 1er janvier 2023	21 248	9 136	35 697	-	889	66 970	6 356	73 326
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	(914)	1 000	(348)	-	-	(262)	(51)	(313)
Elimination des titres auto-détenus	862	-	(56)	-	-	806	-	806
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	71	-	-	-	-	71	-	71
Distribution au 1er semestre 2023 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 362)	-	-	(1 362)	(434)	(1 796)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(20)	-	-	(20)	3 533	3 513
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	19	1 000	(1 786)	-	-	(767)	3 048	2 281
Résultat du 1er semestre 2023	-	-	-	1 768	-	1 768	505	2 273
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	125	125	102	227
Autres variations	-	-	(89)	-	-	(89)	(34)	(123)
Sous-total	-	-	(89)	1 768	125	1 804	573	2 377
Au 30 juin 2023	21 267	10 136	33 822	1 768	1 014	68 007	9 977	77 984
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	(219)	(1 212)	(795)	-	-	(2 226)	(19)	(2 245)
Elimination des titres auto-détenus	99	-	(6)	-	-	93	-	93
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	39	-	-	-	-	39	-	39
Distribution au 2nd semestre 2023 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(65)	(65)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(14)	-	-	(14)	(10)	(24)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(81)	(1 212)	(815)	-	-	(2 108)	(94)	(2 202)
Résultat du 2nd semestre 2023	-	-	-	725	-	725	451	1 176
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(533)	(533)	(37)	(570)
Autres variations	-	-	(116)	-	-	(116)	(25)	(141)
Sous-total	-	-	(116)	725	(533)	76	389	465
Au 31 décembre 2023	21 186	8 924	32 891	2 493	481	65 975	10 272	76 247
Affectation en réserves consolidées	2	-	2 507	(2 493)	(16)	-	-	-
Au 1er janvier 2024	21 188	8 924	35 398	-	465	65 975	10 272	76 247
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	-	433	(366)	-	-	67	(551)	(484)
Elimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	(249)	-	(98)	-	-	(347)	-	(347)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	27	-	-	-	-	27	-	27
Distribution au 1er semestre 2024 (cf. Note 7.2)	-	-	(719)	-	-	(719)	(600)	(1 319)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	20	-	-	20	26	46
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	(222)	433	(1 163)	-	-	(952)	(1 125)	(2 077)
Résultat du 1er semestre 2024	-	-	-	1 793	-	1 793	472	2 265
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	41	41	(21)	20
Autres variations	-	-	(28)	-	-	(28)	(15)	(43)
Sous-total	-	-	(28)	1 793	41	1 806	436	2 242
Au 30 juin 2024	20 966	9 357	34 207	1 793	506	66 829	9 583	76 412

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	2 265	3 449	2 273
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	5 058	7 710	3 020
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	172	(346)	(93)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(13)	(24)	(12)
Variation des impôts différés	(188)	209	10
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(45)	(101)	(23)
Autres mouvements	2 538	4 748	2 760
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	7 522	12 196	5 662
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 605	(379)	721
Opérations interbancaires	(7 707)	(18 239)	(21 838)
Opérations avec la clientèle	2 916	23 841	22 066
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	1 316	9 753	12 543
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	3 118	6 802	778
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	3 248	21 778	14 270
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	13 035	37 423	22 205
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(2 291)	(206)	1 207
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6 196)	(11 867)	(5 123)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(8 487)	(12 073)	(3 916)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 712)	(3 928)	(1 573)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(907)	26	(724)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(2 619)	(3 902)	(2 297)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	(584)	(2 320)	(2 429)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	1 345	19 128	13 563
Caisse et banques centrales (actif)	223 048	207 013	207 013
Banques centrales (passif)	(9 718)	(8 361)	(8 361)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	39 798	34 672	34 672
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 131)	(10 455)	(10 455)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	241 997	222 869	222 869
Caisse et banques centrales (actif)	223 220	223 048	215 376
Banques centrales (passif)	(9 522)	(9 718)	(9 468)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.5)	43 034	39 798	41 943
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(13 390)	(11 131)	(11 421)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	243 342	241 997	236 430
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 345	19 128	13 561

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2024 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2024. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont été actualisées pour tenir compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique actuel. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2022-01 du 8 avril 2022.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2024. Les informations présentées dans les notes annexes aux états financiers consolidés se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024



Amendements à IFRS 16 « Contrats de locations - Obligation locative découlant d'une cession-bail » (applicables par anticipation en 2023)

AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATIONS – OBLIGATION LOCATIVE DECOULANT D'UNE CESSION-BAIL »

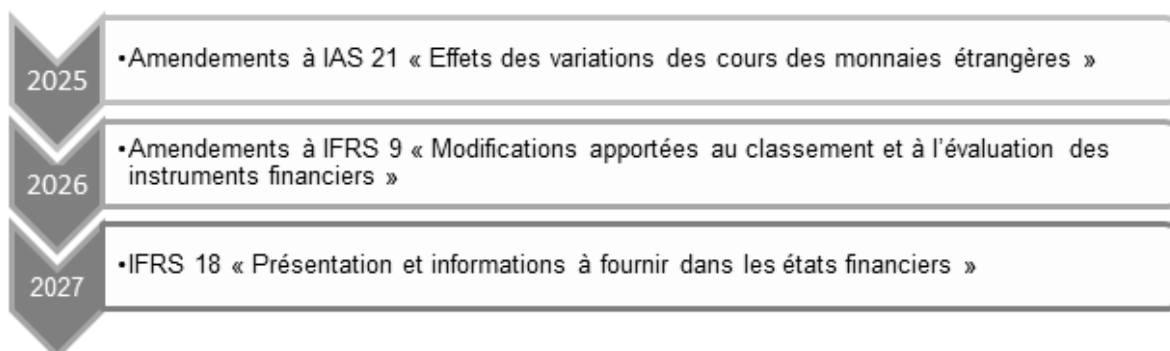
Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de ces transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2024. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2024.

Le calendrier prévisionnel d'application des normes les plus impactantes pour le Groupe est le suivant :



AMENDEMENTS A IAS 21 « EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DES MONNAIES ETRANGERES »

Publiés le 15 août 2023.

Ces amendements précisent les situations dans lesquelles une monnaie est considérée comme convertible, ainsi que les modalités d'évaluation du cours de change d'une monnaie non convertible. Ils complètent également les informations à communiquer en annexes des états financiers lorsqu'une devise n'est pas convertible.

Les dispositions de ces amendements sont déjà appliquées pour la préparation des états financiers du Groupe.

AMENDEMENTS A IFRS 9 « MODIFICATIONS APPORTEES AU CLASSEMENT ET A L'EVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS »

Publiés le 30 mai 2024.

Ces amendements apportent des clarifications sur le classement des actifs financiers et notamment sur la manière d'apprécier la cohérence des flux contractuels d'un actif financier avec un contrat de prêt basique. Ils clarifient ainsi la classification des actifs financiers ayant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) ou similaires.

Des précisions sont également apportées pour le classement des instruments liés par contrat et des actifs financiers garantis uniquement par des sûretés réelles.

Par ailleurs, ces amendements viennent préciser les modalités de décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen de systèmes de paiement électronique.

De nouvelles informations sont également requises concernant les instruments de capitaux propres désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres, ainsi que les actifs et passifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, tels les instruments avec des facteurs ESG.

L'analyse des effets de ces amendements sur les états financiers du Groupe est en cours.

IFRS 18 « PRESENTATION ET INFORMATIONS A FOURNIR DANS LES ETATS FINANCIERS »

Publiée le 9 avril 2024.

Cette norme remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Elle imposera une présentation du compte de résultat structurée par des sous-totaux obligatoires et articulée en trois catégories de produits et de charges : les produits et les charges d'exploitation, les produits et les charges d'investissement et les produits et les charges de financement.

Pour les entités dont l'investissement dans des actifs ou l'octroi de financement à ses clients constitue une de ses activités principales, telles les entités des secteurs de la banque et de l'assurance, la norme prévoit une présentation adaptée des charges et produits relatifs à ces activités au sein des charges et produits d'exploitation.

La norme IFRS 18 impose par ailleurs la présentation dans les notes annexes aux états financiers des mesures de performance alternatives définies par la Direction de l'entité et utilisées dans la communication financière (justification de l'usage de ces mesures, mode de calcul, rapprochement avec les sous-totaux imposés par la norme).

La norme fournit enfin des orientations pour l'agrégation et la désagrégation des informations quantitatives dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes.

La norme IFRS 18 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

L'analyse des effets de cette norme sur les états financiers du Groupe est en cours.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels tiennent compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique actuel. Les effets de ces éléments sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, l'évaluation des garanties immobilières, l'évaluation des actifs et des passifs des contrats d'assurance ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, sur la détermination du taux d'intérêt effectif des instruments financiers évalués au coût amorti ainsi que l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également aux estimations et au jugement pour déterminer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives, ainsi que pour réévaluer les valeurs résiduelles des actifs de location simple (notamment la flotte de véhicules automobiles) et ajuster prospectivement leurs plans d'amortissement.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit (prenant également en considération le caractère aggravant du risque climatique de transition) observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers. Concernant l'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance, l'exercice du jugement et le recours à des estimations portent principalement sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs (primes, sinistres, prestations, frais directement rattachables), le niveau d'ajustement pour risques non financiers et sur le rythme de reconnaissance en résultat de la marge sur services contractuels.

5. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

L'activité mondiale fait preuve de résilience malgré l'environnement de taux d'intérêt élevés. Une décélération est attendue aux Etats-Unis, où les premiers signes d'un ralentissement de la consommation des ménages apparaissent après la résilience observée au cours des derniers trimestres. En Europe, la situation est moins dynamique. En Chine, les mesures de relance évitent un ralentissement plus profond lié à l'immobilier, mais sans permettre de changement structurel.

La politique monétaire devrait s'assouplir des deux côtés de l'Atlantique, la BCE ayant déjà effectué une première baisse de taux de 25 points de base au premier semestre. La persistance de l'inflation aux Etats-Unis due à des facteurs spécifiques pourrait retarder l'assouplissement monétaire et soutenir la valeur du dollar.

Les règles budgétaires européennes reviennent en vigueur et plusieurs pays pourraient rencontrer des difficultés à s'y conformer. Les écarts de rendements entre obligations souveraines des pays de la zone euro pourraient en conséquence être mis sous tension et contraindre la BCE à intervenir. Les questions environnementales pourraient accroître la volatilité des perspectives et peser sur des finances publiques déjà tendues.

Les risques géopolitiques restent élevés en raison des conflits internationaux en cours et des élections clés de 2024, notamment les élections en France et aux Etats-Unis.

Dans ce contexte, le Groupe a mis à jour les scénarios macroéconomiques retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Ces scénarios macroéconomiques sont pris en compte dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8) et sont également utilisés pour réaliser les tests de recouvrement des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

5.1 Scénarios macroéconomiques

Au 30 juin 2024, le Groupe a retenu trois scénarios macroéconomiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macroéconomique actuel.

Les hypothèses retenues pour construire ces scénarios sont présentées ci-dessous :

- Le scénario central (SG *Central*) prévoit que l'activité en zone euro poursuivrait son ralentissement en 2024 pour ne rebondir que modestement en 2025. La réduction progressive de l'inflation vers la cible de la BCE autour de 2% serait accompagnée d'une remontée du taux de chômage. La BCE continuerait de baisser ses taux après sa première baisse de juin, mais poursuivrait la réduction de la taille de son bilan au moins jusqu'en 2025 (au travers d'une diminution de ses achats directs sur le marché).

Aux Etats-Unis également, la croissance devrait ralentir sur la période 2024-2025, les taux d'intérêt baisser et l'inflation rester sur une trajectoire descendante, tandis que le taux de chômage devrait remonter.

- Le scénario favorable (SG *Favourable*) décrit une accélération de la croissance par rapport à la trajectoire prévue par le scénario central, qui peut provenir d'une amélioration des conditions de l'offre du fait d'un choc positif sur la productivité ou d'une amélioration inattendue des conditions de la demande. Dans les deux cas, la croissance plus forte aurait un impact positif sur l'emploi et sur la profitabilité des entreprises.
- Le scénario stressé (SG *Stress*) correspond à une situation de crise conduisant à une déviation négative du PIB par rapport au scénario central. Ce scénario peut être généré par une crise financière (crise 2008, crise de la zone euro...) ou une crise exogène (pandémie de type Covid-19) ou une combinaison de ces différentes crises.

Ces scénarios sont établis par le Département des Etudes Economiques et Sectorielles de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe à partir notamment des informations publiées par les instituts de statistiques de chaque pays.

Les prévisions des institutions (FMI, Banque Mondiale, BCE, OCDE...) et le consensus des économistes de la place servent de référence comme un élément de *challenge* des prévisions du Groupe.

5.2 Instruments financiers : pertes de crédit attendues

Les scénarios fournis par les économistes du Groupe sont intégrés dans les modèles de provisionnement de pertes de crédit attendues sur un horizon de trois ans, suivi d'une période de deux ans pour revenir progressivement d'ici la cinquième année à la probabilité de défaut moyenne observée sur la période de calibrage. Les hypothèses formulées par le Groupe dans le cadre de la détermination de ces scénarios macroéconomiques ont fait l'objet d'une mise à jour au premier semestre 2024 en tenant compte des incertitudes relatives au contexte macroéconomique.

VARIABLES

Le taux de croissance des PIB, le taux de marge des entreprises en France, les taux de chômage, le taux d'inflation en France et le taux d'intérêt des obligations d'Etat français à dix ans sont les principales variables utilisées dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les variables les plus impactantes dans la détermination des pertes de crédit attendues (pourcentage de croissance des PIB pour les principaux pays où le Groupe opère et taux de marge des entreprises en France) pour chaque scénario sont détaillées ci-après :

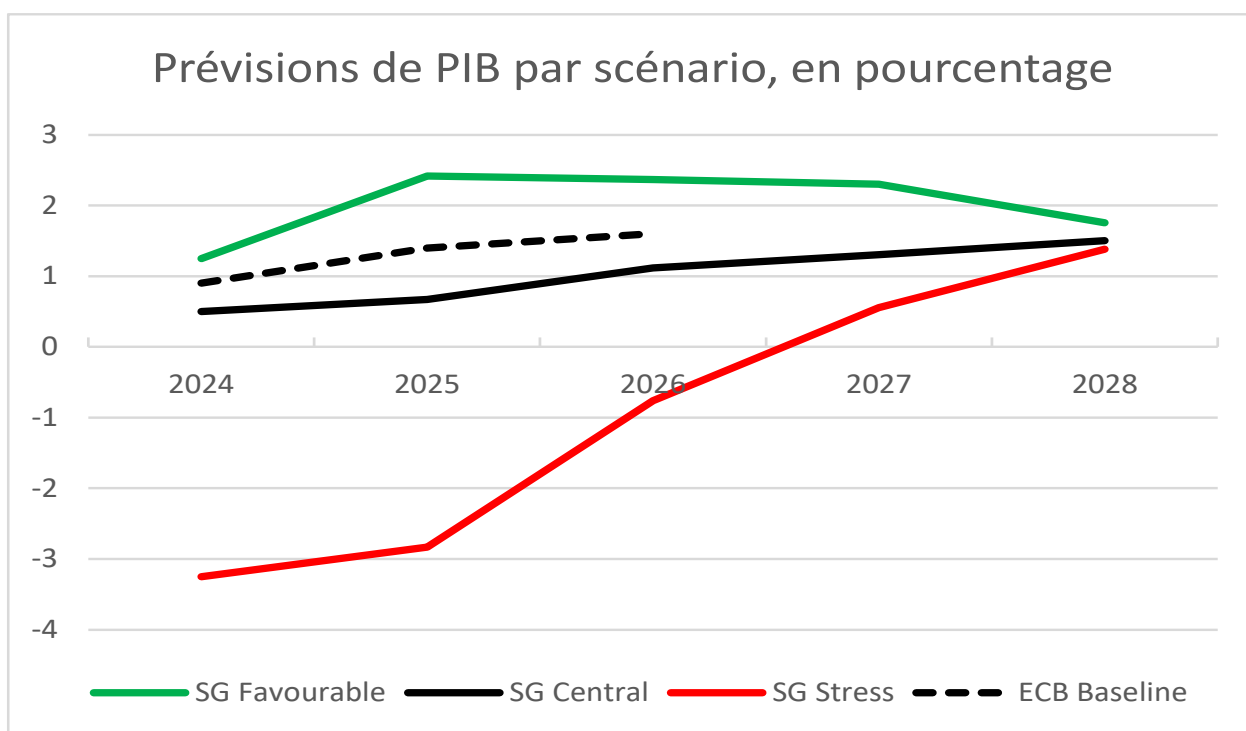
Scénario <i>SG Favourable</i>	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	1,2	2,4	2,4	2,3	1,8
Taux de marge des entreprises France	32,9	32,7	32,8	32,8	32,5
PIB zone euro	1,3	2,5	2,3	2,3	1,7
PIB Etats-Unis	2,4	3,3	3,1	3,0	2,5
PIB Chine	5,1	5,7	5,1	4,8	4,0
PIB République Tchèque	2,3	3,8	3,4	3,3	2,6
PIB Roumanie	3,6	4,6	4,1	4,2	3,5

Scénario <i>SG Central</i>	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	0,5	0,7	1,1	1,3	1,5
Taux de marge des entreprises France	32,4	32,4	32,4	32,3	32,3
PIB zone euro	0,5	0,8	1,1	1,3	1,4
PIB Etats-Unis	1,7	1,5	1,8	2,0	2,2
PIB Chine	4,4	4,0	3,8	3,8	3,8
PIB République Tchèque	1,6	2,0	2,1	2,3	2,3
PIB Roumanie	2,8	2,8	2,8	3,2	3,2

Scénario <i>SG Stress</i>	2024	2025	2026	2027	2028
PIB France	(3,3)	(2,8)	(0,8)	0,6	1,4
Taux de marge des entreprises France	30,8	30,2	30,2	30,1	31,8
PIB zone euro	(3,2)	(2,7)	(0,8)	0,6	1,3
PIB Etats-Unis	(2,1)	(2,0)	0,0	1,3	2,1
PIB Chine	0,6	0,5	1,9	3,0	3,7
PIB République Tchèque	(2,2)	(1,5)	0,2	1,5	2,2
PIB Roumanie	(0,9)	(0,7)	0,9	2,5	3,1

Ces simulations supposent que les relations historiques entre les variables économiques clés et les paramètres de risque restent inchangées. En réalité, ces corrélations peuvent être impactées par des événements géopolitiques ou climatiques ou par des changements de comportement, d'environnement législatif ou encore de politique d'octroi de crédit.

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario et les compare aux scénarios publiés par la BCE en juin 2024.



PONDERATIONS DES SCENARIOS MACROECONOMIQUES

Les probabilités utilisées reposent sur l'observation dans le passé sur une profondeur de 25 ans des écarts de prévision d'un consensus d'économistes sur le PIB US par rapport au scénario réalisé (prévision similaire au réalisé, significativement optimiste ou pessimiste).

Afin de mieux prendre en compte les possibilités de retournement de cycle, le Groupe applique une méthodologie de pondération des scénarios (principalement sur la base de l'observation des *output gaps* pour les Etats-Unis et la zone euro), en allouant un poids plus important au scénario central lorsque l'économie est déprimée. Réciproquement, la méthodologie prévoit un poids supérieur alloué au scénario SG Stress quand l'économie se rapproche du haut de cycle. Ainsi, la pondération appliquée au scénario SG Central est ramenée à 60% au 30 juin 2024.

Présentation de l'évolution des pondérations :

	30.06.2024	31.12.2023	30.06.2023
SG Central	60%	62%	62%
SG Stress	30%	28%	28%
SG Favourable	10%	10%	10%

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES ET ANALYSE DE SENSIBILITE

Le coût du risque de crédit au 30 juin 2024, hors filiales du secteur d'assurance, présente une charge nette de 787 millions d'euros, en hausse de 439 millions d'euros (+126%) par rapport au 30 juin 2023 (1 025 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Des tests de sensibilité ont été réalisés pour mesurer l'impact de la variation des pondérations sur les modèles. Les ajustements sectoriels (cf. Note 3.8) ont été pris en compte dans les tests de sensibilité. Le périmètre de cet exercice concerne les encours classés en Etape 1 et en Etape 2 faisant l'objet d'une modélisation statistique des impacts des variables macroéconomiques (ce qui représente 88% des pertes de crédit attendues comme au 31 décembre 2023).

Les résultats de ces tests, en tenant compte de l'effet sur le classement des encours concernés pour 72% du total des encours, montrent qu'en cas de pondération à 100% :

- du scénario *SG Stress*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 477 millions d'euros ;
- du scénario *SG Favourable*, l'impact serait une reprise de 364 millions d'euros ;
- du scénario *SG Central*, l'impact serait une reprise de 248 million d'euros.

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

Le Groupe a proposé jusqu'au 30 juin 2022 à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dont les caractéristiques contractuelles sont celles de prêts basiques (critère SPPI) et qui sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance. En conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti.

Au 30 juin 2024, après les remboursements déjà intervenus à l'issue des périodes de moratoires, l'encours restant dû des PGE accordés par le Groupe s'élève à environ 7,4 milliards d'euros (dont 1,4 milliard d'euros d'encours en Etape 2 et 1 milliard d'euros d'encours en Etape 3). Le montant résiduel des PGE figurant au bilan du Réseau France au 30 juin 2024 s'élève à 6,2 milliards d'euros (dont 1,2 milliard d'euros en Etape 2 et 0,9 milliard d'euros en Etape 3) ; la garantie de l'Etat sur ces prêts couvre en moyenne 90% de leur montant.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2024 au titre des PGE s'élève à environ 200 millions d'euros parmi lesquels 150 millions d'euros ont été enregistrées par le Réseau France (dont 20 millions d'euros en Etape 2 et 120 millions d'euros en Etape 3).

CONSEQUENCES DE LA GUERRE EN UKRAINE

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des expositions bilan et hors-bilan (évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres) comptabilisées par les entités du Groupe localisées en Russie d'une part et par les entités du Groupe en dehors de Russie sur des contreparties russes ou des filiales de groupes russes, d'autre part.

	30.06.2024		31.12.2023		30.06.2023	
<i>(En milliards d'euros)</i>	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts	Exposure at default	Encours / engagements bruts
Expositions onshore sur filiales consolidées	-	-	0	0	0	0
Expositions offshore ⁽¹⁾	0,6	0,8	0,9	1	1,6	1,7
Expositions résiduelles Rosbank	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	0,7	0,9	1	1,1	1,7	1,8

(1) Les expositions offshore (hors Banque Privée et expositions résiduelles liées à la cession de Rosbank) correspondent aux expositions sur des contreparties russes ou sur des filiales de groupes russes comptabilisées en dehors de Russie.

Expositions Russie et Ukraine

La filiale Leaseplan Russie a été cédée au premier semestre 2024. Le Groupe ne détient donc plus d'entité en Russie.

Le Groupe reste présent en Ukraine au travers de sa filiale ALD AUTOMOTIVE UKRAINE LIMITED LIABILITY COMPANY dont le total bilan au 30 juin 2024 s'élève à 87,5 millions d'euros.

Expositions offshore

Le Groupe détient également des encours sur des contreparties russes dont le volume a connu une baisse entre le 31 décembre 2023 et le 30 juin 2024 (en raison notamment de cessions d'actifs mais également de remboursements de clients qui se sont réalisés sans incident).

Ces encours incluant les expositions résiduelles de Rosbank ont été classés en « sensible » dès le début du conflit (cf. Note 3.8) et déclassés en Etape 2 de dépréciation pour risque de crédit ou en Etape 3 si nécessaire.

Les conséquences de ces classements, ainsi que la prise en compte des nouveaux scénarios macroéconomiques pour déterminer les pertes de crédit attendues au 30 juin 2024 sont décrites en Note 3.8.

En outre, pour prendre en compte le risque spécifique sur ces expositions, le Groupe a complété les pertes de crédit attendues par un ajustement post-modèle également présenté en Note 3.8.

6. HYPERINFLATION EN TURQUIE ET AU GHANA

Les publications de l'*International Practices Task Force du Center for Audit Quality*, référence habituelle pour identifier les pays en hyperinflation, montrent que la Turquie et le Ghana sont considérées comme des économies hyperinflationnistes depuis respectivement 2022 et 2023.

En conséquence, le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 29 (« Information financière dans les économies hyperinflationnistes ») pour préparer les états financiers individuels présentés en livres turques des entités du groupe Ayvens situées en Turquie (incluant la filiale turque LEASEPLAN OTOMOTIV SERVIS VE TICARET A.S acquise au premier semestre 2023) et les états financiers individuels en cédis de l'entité SOCIETE GENERALE GHANA PLC située au Ghana (avant leur conversion en euro dans le cadre du processus de consolidation) depuis respectivement le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023.

Les comptes de la succursale SG ISTANBUL n'ont en revanche pas été retraités, les effets n'étant pas significatifs.

En application des dispositions de la norme IAS 29, la valeur comptable de certains postes du bilan présentés au coût est ajustée, en date d'arrêté, des effets de l'inflation constatée sur la période. Dans les comptes des entités concernées, ces ajustements sont principalement appliqués aux immobilisations (incluant notamment la flotte automobile mise en location, des immeubles), ainsi qu'aux différentes composantes des capitaux propres.

Les ajustements d'inflation des actifs concernés et des postes de capitaux propres, ainsi que des charges et produits de la période, sont enregistrés parmi les produits ou charges sur opérations de change dans le Résultat net des opérations financières.

Ainsi retraités, les états financiers des entités concernées sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 juin 2024, un gain de 95,3 millions d'euros a été enregistré dans le Résultat net des opérations financières au titre des ajustements d'inflation de la période. Après prise en compte des ajustements des autres postes de produits et charges de la période, l'effet des retraitements d'hyperinflation sur le résultat comptable avant impôts consolidé ressort à 69 millions d'euros.

7. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Cession de Société Générale Bénin

Société Générale a signé le 30 juillet 2024 un accord avec l'Etat Béninois qui prévoit la cession totale des parts du groupe 93,43% dans Société Générale Bénin, incluant sa succursale Société Générale Togo. Selon les engagements pris, l'Etat Béninois reprendrait la totalité des activités opérées par cette filiale, ainsi que l'intégralité des portefeuilles clients et l'ensemble des collaborateurs de cette entité.

L'annonce de cette transaction, dont la date de finalisation est attendue d'ici la fin du premier trimestre 2025, induira un impact comptable négatif d'environ -25 millions d'euros sur les résultats du troisième trimestre 2024 du Groupe.

Ce projet de cession est soumis à l'approbation des instances de gouvernance des entités, aux conditions suspensives usuelles ainsi qu'à la validation des autorités financières et réglementaires compétentes.

Expositions en Russie

Société Générale a reçu fin juillet 2024 une somme de 301 millions d'euros qui solde ses dernières expositions en Russie liées à son ancienne présence locale via Rosbank. Ces expositions, valorisées à zéro ou provisionnées dans les comptes du Groupe, ont fait l'objet d'un recouvrement conformément aux lois en vigueur et après approbation des différentes autorités réglementaires compétentes obtenues jusque fin juillet 2024. Les éléments financiers liés à cette opération seront enregistrés dans les comptes du troisième trimestre 2024, ils occasionneront une contribution positive au résultat net part du Groupe comprise entre 200 et 250 millions d'euros après impôts.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenues au 30 juin 2024 par rapport au périmètre du 31 décembre 2023 sont les suivantes :

CESSION DE SOCIETE GENERALE TCHAD

Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Tchad, sa filiale tchadienne. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,3 milliard d'euros.

CREATION D'UNE COENTREPRISE PAR SOCIETE GENERALE ET ALLIANCEBERSTEIN

Le 1er avril 2024, Société Générale et AllianceBernstein ont lancé Bernstein, une coentreprise combinant leurs activités de cash actions et de recherche actions.

La coentreprise s'organise autour de deux véhicules juridiques distincts : Sanford C. Bernstein Holdings Limited, portant les activités Europe et Asie, avec un siège social à Londres, et Bernstein North America Holdings LLC, portant les activités Amérique du Nord, avec un siège social à New York, complétés par des hubs majeurs à Paris et à Hong Kong ainsi que plusieurs bureaux régionaux.

Depuis le 1er avril 2024, l'entité Sanford C. Bernstein Holdings Limited, contrôlée de manière exclusive par le Groupe (participation de 51%), est consolidée par intégration globale, et l'entité Bernstein North America Holdings LLC, sur laquelle le Groupe exerce une influence notable (participation de 33,33%), est mise en équivalence.

Des options pourraient permettre à Société Générale, sous réserve d'obtention des approbations réglementaires requises, d'atteindre d'ici cinq ans une participation de 100% dans les deux entités.

Sanford C. Bernstein Holdings Limited (entité consolidée par intégration globale)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 51% de la holding Sanford C. Bernstein Holdings Limited pour un montant de 108 millions d'euros.

En raison du faible délai écoulé depuis la finalisation de l'acquisition, le Groupe a enregistré, dans ses comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024, les actifs et passifs identifiables de sa nouvelle filiale à leurs valeurs comptables. Le Groupe dispose de 12 mois pour finaliser l'évaluation des actifs et passifs identifiables de la holding à leur juste valeur et le calcul de l'écart d'acquisition (cf. Note 2.2).

L'option de vente négociée en vue de racheter les participations ne donnant pas le contrôle (49%) a donné lieu à l'enregistrement d'une dette représentative de la valeur actuelle du prix d'exercice pour un montant de 61 millions d'euros avec un impact sur les capitaux propres, part du Groupe, de 17 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, le Groupe a ainsi comptabilisé un écart d'acquisition provisoire de 26 millions d'euros.

**Affectation temporaire
au 30 juin 2024**

(En M EUR)

Immobilisations corporelles et incorporelles	3
Prêts et créances envers les établissements de crédit	251
Actifs d'impôts nets	7
Dettes envers la clientèle	(80)
Autres actifs et passifs nets	(18)
Provisions	(3)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS ACQUIS (C)	160
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽¹⁾ (B)	78
PRIX D'ACHAT (A)	108
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	26

(1) Les Participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées sur la base de la quote-part de l'actif net réévalué.

Bernstein North America Holdings LLC (entité mise en équivalence)

Le 1er avril 2024, Société Générale a acquis 33,33% de la holding Bernstein North America Holdings LLC pour un montant de 180 millions d'euros.

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente par secteurs opérationnels (Note 8.1) l'évolution sur le premier semestre 2024 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

Tableau 2.2.B

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2023	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2024
Banque de détail en France et Banque Privée	1 149	-	-	-	1 149
Banque de détail en France et Banque Privée	1 149	-	-	-	1 149
Assurances	348	-	(2)	-	346
Assurances	348	-	(2)	-	346
Banque de détail à l'international	831	-	-	-	831
Europe	831	-	-	-	831
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	-	-	-	-	-
Service de Mobilité et Leasing	2 564	97	-	-	2 661
Financement d'équipement professionnel	-	-	-	-	-
Services Financiers Location automobile ⁽¹⁾	2 019	97	-	-	2 116
Crédit à la consommation	545	-	-	-	545
Activités de Marchés et Services aux Investisseurs	-	26	-	-	26
Activités de Marché et Services aux Investisseurs ⁽¹⁾	-	26	-	-	26
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Total	4 949	123	(2)	-	5 070

(1) Les augmentations des écarts d'acquisition se rapportent à l'acquisition de Sanford C. Bernstein Holdings Limited (cf. Note 2.1) et à la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition de Leaseplan (cf. ci-dessous).

FINALISATION DU CALCUL DE L'ECART D'ACQUISITION RELATIF A L'ACQUISITION DE LEASEPLAN PAR ALD

Le 22 mai 2023, à la suite de l'approbation par le Conseil d'administration d'ALD et par les autorités réglementaires compétentes, ALD a acquis 100% de LeasePlan pour un montant total de 4 969 millions d'euros.

Ce prix d'acquisition inclut un complément de prix estimé initialement à 70 millions d'euros dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023. La clause de complément de prix sera applicable jusqu'au 31 décembre 2024, avec une période additionnelle de 6 mois dans certaines conditions particulières.

Au 30 juin 2024, l'évaluation par le Groupe du montant de ce complément de prix à la date de clôture de la transaction s'élève à 142 millions d'euros : cet ajustement de 72 millions d'euros découle d'informations supplémentaires portées à la connaissance du Groupe sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

L'allocation du prix d'acquisition étant désormais finalisée, tout ajustement ultérieur de la juste valeur initiale de ce complément de prix sera comptabilisée dans le compte de résultat du Groupe.

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a finalisé l'allocation du prix d'acquisition de LeasePlan. Le montant de l'écart d'acquisition estimé provisoirement à 1 396 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 a ainsi été ajusté pour atteindre le montant définitif de 1 493 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le tableau ci-dessous présente les ajustements réalisés au premier semestre 2024 pour 97 millions d'euros, qui s'ajoutent aux ajustements de -230 millions d'euros réalisés en 2023.

<i>(En M EUR)</i>	Bilan audité en date d'acquisition	Ajustement de juste valeur	Affectation au 31 décembre 2023	Ajustement de juste valeur	Affectation définitive au 30 juin 2024
Caisse et banques centrales	3 812	-	3 812		3 812
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	615	-	615		615
Actifs non courants destinées à être cédés ⁽¹⁾	617	33	650		650
Immobilisations corporelles et incorporelles	23 891	330	24 221	2	24 223
<i>Dont Actifs de location simple</i>	20 983	429	21 412	60	21 472
Dettes représentées par un titre	(9 327)	7	(9 320)		(9 320)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	(2 687)	(7)	(2 694)		(2 694)
Dettes envers la clientèle	(11 334)	33	(11 301)		(11 301)
Actifs / passifs d'impôts nets	(505)	(64)	(569)	17	(552)
Autres actifs et passifs nets	(1 298)	(102)	(1 400)	(44)	(1 444)
Juste valeur des actifs et passifs acquis (C)	3 784	230	4 014	(25)	3 989
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ (B)	513	-	513		513
PRIX D'ACHAT TOTAL (A)	4 897	-	4 897	72	4 969
ECART D'ACQUISITION (GOODWILL) (A) + (B) - (C)	1 626	(230)	1 396	97	1 493

(1) Montant après élimination des opérations intragroupe.

(2) Autres instruments de capitaux propres émis.

Les principaux ajustements de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de LeasePlan réalisés au premier semestre 2024 sont liés à :

- une hausse nette de 2 millions d'euros des Immobilisations corporelles et incorporelles qui se décompose en :
 - une baisse complémentaire de 63 millions d'euros des Immobilisations incorporelles (logiciels) en raison d'un ajustement du taux d'achèvement des développements informatiques en cours, de corrections du périmètre des logiciels et de la confirmation d'éléments de dépréciation déjà existants à la date d'acquisition ;
 - une augmentation des Actifs de location simple de 60 millions d'euros et des Actifs incorporels liés aux relations avec la clientèle de 4,6 millions d'euros ;
- une baisse de 44 millions d'euros des autres actifs et passifs nets qui s'explique principalement par :
 - une baisse de 23 millions d'euros de la participation dans l'entité Please en raison d'une mise à jour de la valorisation pour tenir compte de l'abandon d'activité intervenu en 2022 et d'une mise à jour dans le pourcentage de détention par le Groupe ;
 - une baisse de 18 millions d'euros des provisions pour pertes de crédit attendues sur les créances clients à la suite de l'alignement de la méthodologie de calcul avec celle du Groupe ;
- une augmentation de 17 millions d'euros de l'actif net d'impôt différé découlant des ajustements ci-dessus.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés basés sur les bénéfices distribuables (*discounted cash-flows*) calculés au niveau de chaque UGT.

En l'absence d'indices de perte de valeur sur le premier semestre 2024, le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux tests de dépréciation des UGT. Ces tests seront effectués au 31 décembre 2024.

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES

Tableau 2.3.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Actifs	28 661	1 763
Immobilisations et écarts d'acquisition	617	122
Actifs financiers	26 820	1 335
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	917	4
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	812	-
<i>Titres au coût amorti</i>	854	350
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti</i>	626	20
<i>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</i>	23 611	961
Actifs de contrats d'assurance et de réassurance	9	-
Autres actifs	1 215	306
Passifs	19 219	1 703
Provisions	271	44
Passifs financiers	15 912	1 609
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	4	-
<i>Dettes représentées par un titre</i>	1 293	-
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	4 413	42
<i>Dettes envers la clientèle</i>	10 024	1 542
<i>Dettes subordonnées</i>	178	25
Passifs de contrats d'assurance et de réassurance	1 428	-
Autres passifs	1 608	50

Le 11 avril 2024, Société Générale a signé un protocole d'accord avec le groupe BPCE en vue de la cession des activités de Société Générale Equipment Finance (SGEF).

Le 12 avril 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec le Groupe Saham en vue de la cession de Société Générale Marocaine de Banques et de ses filiales.

Au 30 juin 2024, les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés incluent les actifs et passifs relatifs aux filiales consolidées suivantes :

Société Générale Equipment Finance (SGEF)	Filiales Marocaines	Autres filiales
<ul style="list-style-type: none"> ○ GEFA BANK GMBH ○ FRAER LEASING SPA ○ SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE LIMITED ○ SG LEASING SPA ○ SG EQUIPMENT FINANCE IBERIA, E.F.C, S.A. ○ SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP. ○ SG EQUIPMENT FINANCE ITALY S.P.A. ○ SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG ○ SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O. ○ SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV ○ SOCIETE GENERALE LEASING AND RENTING CO. LTD ○ SG EQUIPMENT FINANCE HUNGARY ZRT ○ PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE ○ SOCIETE GENERALE EQUIPMENT FINANCE S/A - ARRENDAMENTO MERCANTIL ○ SGEF SA ○ PHILIPS MEDICAL CAPITAL GMBH ○ SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX B.V. BELGIAN BRANCH ○ SG EQUIPMENT FINANCE (DECEMBER) LIMITED ○ GEFA VERSICHERUNGSDIENST GMBH 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SG MAROCAINE DE BANQUES ○ LA MAROCAINE VIE ○ SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER "EQDOM ○ INVESTIMA SA ○ ATHENA COURTAGE ○ SOCIETE GENERALE OFFSHORE ○ FONCIMMO ○ SOGEFINANCEMENT MAROC 	<ul style="list-style-type: none"> ○ SOCIETE GENERALE BURKINA FASO ○ SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE ⁽¹⁾ ○ SOCIETE GENERALE MAURITANIE ⁽¹⁾ ○ SHINE

(1) Le Groupe maintient son intention de vente des filiales SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN GUINEE EQUATORIALE et SOCIETE GENERALE MAURITANIE. Les actifs et passifs de ces entités sont présentés dans le tableau 2.3.A depuis le 30 juin 2023.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE

Tableau 3.1.A

(En M EUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	397 262	302 673	366 087	281 335
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	118 163		114 651	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	15 401	105 029	15 144	94 249
Total	530 826	407 702	495 882	375 584
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>144 726</i>	<i>152 277</i>	<i>159 119</i>	<i>139 145</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

Tableau 3.1.B

(En M EUR)	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	48 108	39 427
Actions et autres instruments de capitaux propres	105 363	71 694
Pensions livrées	144 680	159 073
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	91 378	83 535
Prêts, créances et autres actifs de transaction	7 733	12 358
Total	397 262	366 087
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>19 267</i>	<i>14 509</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

Tableau 3.1.C

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Dettes sur titres empruntés	42 218	42 483
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	6 932	7 306
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 386	2 091
Pensions livrées	149 361	137 019
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	100 718	89 803
Emprunts et autres passifs de transaction	2 058	2 633
Total	302 673	281 335

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Tableau 3.1.D

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	32 274	30 677
Actions et autres instruments de capitaux propres	72 517	68 691
Prêts, créances et pensions livrées	13 372	15 283
Total	118 163	114 651

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent notamment :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêts ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

Tableau 3.1.F

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Obligations et autres titres de dettes	14 071	13 821
Prêts, créances et pensions livrées	68	68
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel ⁽¹⁾	1 262	1 255
Total	15 401	15 144

(1) Dont 1 072 millions d'euros au 30 juin 2024 d'actifs distincts pour régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies contre 1 076 millions d'euros au 31 décembre 2023.

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

Tableau 3.1.G

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024		31.12.2023	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	105 029	108 217	94 249	99 500

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période une perte latente de 468 millions d'euros. Au 30 juin 2024, le montant cumulé des variations de valeurs attribuables au risque de crédit propre représente une perte totale de 402 millions d'euros avant impôts.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.A

(En M EUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	44 713	42 321	42 479	38 681
Instruments de change	17 643	18 572	18 805	20 025
Instruments sur actions et indices	27 014	37 793	19 772	28 612
Instruments sur matières premières	109	101	84	208
Dérivés de crédit	1 559	490	1 986	963
Autres instruments financiers à terme	340	1 441	409	1 314
Total	91 378	100 718	83 535	89 803

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quel que soit l'objectif de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.B

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt	11 929 976	10 688 510
Instruments fermes	10 047 166	8 733 370
<i>Swaps</i>	7 961 672	6 927 744
<i>Contrats à terme de taux</i>	2 085 494	1 805 626
Instruments conditionnels	1 882 810	1 955 140
Instruments de change	5 252 839	4 515 280
Instruments fermes	3 531 650	3 389 444
Instruments conditionnels	1 721 189	1 125 836
Instruments sur actions et indices	1 014 192	924 940
Instruments fermes	149 975	143 886
Instruments conditionnels	864 217	781 054
Instruments sur matières premières	21 789	19 471
Instruments fermes	16 646	13 723
Instruments conditionnels	5 143	5 748
Dérivés de crédit	132 117	133 748
Autres instruments financiers à terme	36 391	25 456
Total	18 387 304	16 307 405

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

JUSTE VALEUR

Tableau 3.2.C

(En M EUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	5 014	11 627	10 113	18 182
Instruments de taux d'intérêt	5 009	11 625	10 112	18 181
Instruments de change	1	1	1	1
Instruments sur actions et indices	4	1	-	-
Couverture de flux de trésorerie	226	490	321	475
Instruments de taux d'intérêt	211	449	309	394
Instruments de change	11	10	5	56
Instruments sur actions et indices	4	31	7	25
Couverture d'investissement net	112	72	151	51
Instruments de change	112	72	151	51
Total	5 352	12 189	10 585	18 708

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

La gestion du risque structurel de taux a conduit le Groupe à ajuster le niveau des couvertures des passifs à taux fixe couverts (i.e. dépôts). Si, pour couvrir le risque de taux, des *swaps* receveurs taux fixe ont été contractés, des *swaps* taux fixe payeurs ont été conclus pour réduire la couverture. Conformément à la norme IAS 39, ces instruments ont été désignés comme instruments de couverture de portefeuille (comptabilité de macrocouverture). En 2023 et 2024, le Groupe a transféré dans un portefeuille de transaction des *swaps* conclus pour réduire la macrocouverture ainsi que les *swaps* de couverture initiaux (taux fixe receveur) retournés par ces derniers. Les tableaux de la présente note incluent les effets de ces reclassements. Le montant cumulé de réévaluation restant à amortir en réduction du passif sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 30 juin 2024 issu des couvertures de valeur interrompues correspondant aux *swaps* transférés en portefeuille de transaction s'élève à 2,4 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, les écarts de réévaluation des portefeuilles d'actifs financiers à taux fixe et des portefeuilles de passifs financiers à taux fixe macro-couverts restent négatifs sous l'effet de l'environnement des taux

élevés. A l'actif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles d'actifs couverts en taux s'élève ainsi à -1 259 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre -433 millions d'euros au 31 décembre 2023), et au passif du bilan l'écart de réévaluation des portefeuilles de passifs couverts en taux s'élève à -6 994 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre -5 857 millions d'euros au 31 décembre 2023).

ENGAGEMENTS (NOTIONNELS)

Tableau 3.2.D

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de taux d'intérêt	666 494	668 657
Instruments fermes	664 650	668 657
<i>Swaps</i>	446 646	523 652
<i>Contrats à terme de taux</i>	218 004	145 005
Instruments conditionnels	1 844	-
Instruments de change	8 209	8 355
Instruments fermes	8 209	8 355
Instruments sur actions et indices	383	226
Instruments fermes	383	226
Total	675 086	677 238

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

Tableau 3.3.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes	91 873	90 630
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	91 868	90 614
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	5	16
Actions et autres instruments de capitaux propres	265	264
Total	92 138	90 894
<i>Dont titres prêtés</i>	213	228

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

Tableau 3.3.B

<i>(En M EUR)</i>	2024
Solde au 1er janvier	90 630
Acquisitions / décaissements	26 699
Cessions / remboursements	(24 054)
Transferts vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	20
Variations de périmètre et autres	(1 141)
Variations de juste valeur de la période	(1 139)
Variations des créances rattachées	(16)
Différences de change	874
Solde au 30 juin	91 873

CUMUL DES GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Tableau 3.3.C

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Gains latents	625	993
Pertes latentes	(4 106)	(3 666)
Total ⁽¹⁾	(3 481)	(2 673)

(1) Dont -3 103 millions d'euros au titre des filiales du secteur d'assurance au 30 juin 2024 (-2 298 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ce montant doit être appréhendé en prenant en comptes les produits et charges financiers enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de l'évaluation des contrats d'assurance associés pour +3 126 millions d'euros au 30 juin 2024 (+2 314 millions d'euros au 31 décembre 2023).

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIF FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.A

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	143 040	158 444	4 400	305 884	104 493	171 245	6 814	282 552
Obligations et autres titres de dettes	37 795	9 788	525	48 108	32 843	6 275	308	39 426
Actions et autres instruments de capitaux propres	105 238	125	-	105 363	71 524	170	-	71 694
Pensions livrées	-	141 302	3 378	144 680	-	152 944	6 130	159 074
Prêts, créances et autres actifs de transaction	7	7 229	497	7 733	126	11 856	376	12 358
Dérivés de transaction	375	88 524	2 479	91 378	6	81 276	2 253	83 535
Instruments de taux d'intérêt	362	42 688	1 663	44 713	5	40 806	1 668	42 479
Instruments de change	3	17 055	585	17 643	-	18 575	230	18 805
Instruments sur actions et indices	10	26 867	137	27 014	1	19 581	189	19 771
Instruments sur matières premières	-	109	-	109	-	84	-	84
Dérivés de crédit	-	1 465	94	1 559	-	1 820	166	1 986
Autres instruments financiers à terme	-	340	-	340	-	410	-	410
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	78 703	21 034	18 426	118 163	72 451	23 683	18 517	114 651
Obligations et autres titres de dettes	29 095	1 642	1 537	32 274	26 750	2 579	1 347	30 676
Actions et autres instruments de capitaux propres	49 582	8 683	14 252	72 517	45 701	9 169	13 822	68 692
Prêts, créances et pensions livrées	26	10 709	2 637	13 372	-	11 935	3 348	15 283
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 656	1 745	-	15 401	13 732	1 412	-	15 144
Obligations et autres titres de dettes	13 656	415	-	14 071	13 732	89	-	13 821
Prêts, créances et pensions livrées	-	68	-	68	-	68	-	68
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 262	-	1 262	-	1 255	-	1 255
Dérivés de couverture	-	5 353	-	5 353	-	10 585	-	10 585
Instruments de taux d'intérêt	-	5 220	-	5 220	-	10 421	-	10 421
Instruments de change	-	124	-	124	-	157	-	157
Instruments sur actions et indices	-	9	-	9	-	7	-	7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	90 670	1 120	348	92 138	88 231	2 384	279	90 894
Instruments de dettes	90 670	1 120	78	91 868	88 231	2 382	-	90 613
Instruments de capitaux propres	-	-	265	265	-	-	265	265
Prêts et créances	-	-	5	5	-	2	14	16
Total	326 444	278 220	25 653	628 317	278 913	290 585	27 863	597 361

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

Tableau 3.4.B

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	8 752	187 252	5 951	201 955	9 396	177 622	4 514	191 532
Dettes sur titres empruntés	431	41 510	277	42 218	-	42 461	22	42 483
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	6 931	1	-	6 932	7 305	1	-	7 306
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 386	-	-	1 386	2 091	-	-	2 091
Pensions livrées	-	143 690	5 671	149 361	-	132 532	4 487	137 019
Emprunts et autres passifs de transaction	4	2 051	3	2 058	-	2 628	5	2 633
Dérivés de transaction	302	96 794	3 622	100 718	12	85 741	4 050	89 803
Instruments de taux d'intérêt	301	39 943	2 077	42 321	11	36 343	2 327	38 681
Instruments de change	-	18 173	399	18 572	1	19 563	461	20 025
Instruments sur actions et indices	-	36 843	950	37 793	-	27 555	1 056	28 611
Instruments sur matières premières	-	101	-	101	-	208	-	208
Dérivés de crédit	-	294	196	490	-	757	206	963
Autres instruments financiers à terme	1	1 440	-	1 441	-	1 315	-	1 315
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	846	63 536	40 647	105 029	657	56 503	37 089	94 249
Dérivés de couverture	-	12 189	-	12 189	-	18 708	-	18 708
Instruments de taux d'intérêt	-	12 074	-	12 074	-	18 575	-	18 575
Instruments de change	-	83	-	83	-	108	-	108
Instruments sur actions et indices	-	32	-	32	-	25	-	25
Total	9 900	359 771	50 220	419 891	10 065	338 574	45 653	394 292

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.C

(En M EUR)	Solde au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2024
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	6 814	2 815	(1 831)	(2 472)	5	(960)	29	-	4 400
Obligations et autres titres de dettes	308	196	(194)	(1)	5	206	5	-	525
Pensions livrées	6 130	2 202	(1 320)	(2 470)	-	(1 175)	11	-	3 378
Prêts, créances et autres actifs de transaction	376	417	(317)	(1)	-	9	13	-	497
Dérivés de transaction	2 253	21	(1)	(478)	55	605	24	-	2 479
Instruments de taux d'intérêt	1 668	-	-	(404)	50	333	16	-	1 663
Instruments de change	230	1	(1)	(3)	-	356	2	-	585
Instruments sur actions et indices	189	20	-	(14)	-	(58)	-	-	137
Dérivés de crédit	166	-	-	(57)	5	(26)	6	-	94
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	18 517	1 642	(1 516)	(100)	89	(146)	26	(86)	18 426
Obligations et autres instruments de dettes	1 347	187	(12)	-	-	15	-	-	1 537
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 822	1 451	(921)	-	-	(15)	1	(86)	14 252
Prêts, créances et pensions livrées	3 348	4	(583)	(100)	89	(146)	25	-	2 637
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	279	83	-	-	-	-	-	(14)	347
Instruments de dettes	-	78	-	-	-	-	-	-	78
Instruments de capitaux propres	265	-	-	-	-	-	-	-	265
Prêts et créances	14	5	-	-	-	-	-	(14)	5
Total	27 863	4 561	(3 348)	(3 050)	149	(501)	79	(100)	25 653

PASSIFS FINANCIERS

Tableau 3.4.D

(En M EUR)	Solde au 31.12.2023	Acquisitions	Cessions / rembourse- ments	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30.06.2024
Portefeuille de transaction (hors dérivés)	4 514	2 991	(971)	(1 520)	-	806	131	-	5 951
Dettes sur titres empruntés	22	-	-	(951)	-	1 206	-	-	277
Pensions livrées	4 487	2 991	(971)	(568)	-	(399)	131	-	5 671
Emprunts et autres passifs de transaction	5	-	-	(1)	-	(1)	-	-	3
Dérivés de transaction	4 050	345	(443)	(325)	122	(146)	19	-	3 622
Instruments de taux d'intérêt	2 327	2	-	(270)	117	(99)	-	-	2 077
Instruments de change	461	132	(382)	(1)	-	189	-	-	399
Instruments sur actions et indices	1 056	211	(61)	(34)	-	(241)	19	-	950
Dérivés de crédit	206	-	-	(20)	5	5	-	-	196
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 089	8 404	(5 395)	(539)	196	632	260	-	40 647
Total	45 653	11 740	(6 809)	(2 384)	318	1 292	410	-	50 220

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture, pour intégrer des événements ayant une incidence sur les prix, survenus après la fermeture des marchés boursiers mais avant la date d'évaluation ou en cas de marché inactif.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » - CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes. De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfiques liés au financement de ces opérations (*FVA, Funding Valuation Adjustment*) est également effectué.

Si le calcul de CVA / DVA / FVA intègre une part significative de paramètres de marché non observables alors ces transactions font l'objet d'un classement en Niveau 3 selon la procédure du Groupe.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à cinq ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à cinq ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à revoir les modalités de valorisation en fonction des données pertinentes disponibles et le cas échéant mettre en œuvre un nouveau modèle, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de bourse à la date de clôture.

Pour les titres non cotés significatifs et pour les titres significatifs cotés sur un marché non liquide, la valorisation sera effectuée prioritairement en utilisant une méthodologie d'évaluation développée : *Discounted Cash Flows* (DCF) ou *Discounted Dividend Model* (DDM) et / ou de multiples de marché.

Pour les titres non cotés non significatifs, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- quote-part d'actif net réévalué détenue ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...).

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNÉES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non-performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

Tableau 3.4.E

Instruments <i>cash</i> et dérivés	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables	
				min.	max.
Actions / fonds	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	2,75%	134,61%
			Dividendes des actions	0,00%	13,82%
			Corrélations	-80,00%	99,80%
			Volatilités des <i>Hedge funds</i>	NA	NA
			Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,70%	26,80%
Taux d'intérêts et / ou taux de change	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-81,13%	87,09%
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1,08%	26,33%
	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0,00%	20,00%
	Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	72,00%	90,00%
	Crédit	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0,00%
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique				0,00%	100,00%
Autres instruments dérivés de crédit		Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0,00%	100,00%
			Corrélation <i>quanto</i>	0,00%	100,00%
			<i>Spreads</i> de crédit	0,0 bps	82,4 bps
Matières premières	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	NA	NA
Actions détenues à long terme	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-

Le tableau ci-après présente l'évaluation au bilan des instruments *cash* et dérivés. Quand il s'agit d'instruments hybrides, ces derniers sont ventilés selon les principales données non observables.

Tableau 3.4.F

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	
	Actif	Passif
Actions / fonds	13 421	24 128
Taux d'intérêts et / ou taux de change	10 325	25 896
Crédit	94	196
Actions détenues à long terme	1 813	-
Total	25 653	50 220

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2024 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM, etc.) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable. En cas d'indisponibilité de ces données, l'écart-type des données historiques est alors utilisé pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

Tableau 3.4.G

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024		31.12.2023	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(24)	44	(31)	52
Volatilités des actions	(15)	15	(16)	16
Dividendes	(5)	5	(10)	10
Corrélations	(4)	23	(5)	25
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	-	-	0
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(0)	1	(0)	1
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(13)	24	(13)	25
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(13)	24	(13)	24
Volatilités de change	(0)	0	(0)	0
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(0)	0	(0)	0
Instruments de crédit et dérivés	(2)	3	(4)	4
Corrélation des temps de défaut	(0)	0	(0)	0
Corrélations <i>quanto</i>	(0)	0	(0)	0
<i>Spreads</i> de crédit	(2)	3	(3)	3
Instruments dérivés sur matières premières	NA	NA	NA	NA
Corrélations entre matières premières	NA	NA	NA	NA
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

Tableau 3.4.H

<i>(En M EUR)</i>	2024
Marge différée au 1er janvier	1 080
Marge différée sur les transactions de l'exercice	237
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(336)
<i>Dont amortissement</i>	<i>(188)</i>
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	<i>(7)</i>
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	<i>(141)</i>
Marge différée au 30 juin	981

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

Tableau 3.5.A

(En M EUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 415	(21)	77 879	(23)
Prêts et créances sur la clientèle	455 438	(9 051)	485 449	(10 070)
Titres	30 353	(83)	28 147	(84)
Total	564 206	(9 155)	591 475	(10 177)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Tableau 3.5.B

(En M EUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires	43 034	39 798
Prêts et comptes	12 768	12 939
Titres reçus en pension livrée	22 134	24 622
Prêts subordonnés et participatifs	230	200
Créances rattachées	330	383
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	78 496	77 942
Dépréciations pour risque de crédit	(21)	(23)
Réévaluation des éléments couverts	(60)	(40)
Total	78 415	77 879

(1) Au 30 juin 2024, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 31 millions d'euros contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Tableau 3.5.C

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires débiteurs	20 109	21 629
Autres concours à la clientèle	409 999	428 614
Opérations de location-financement	21 658	31 165
Titres reçus en pension livrée	8 050	9 413
Créances rattachées	4 855	4 845
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	464 671	495 666
Dépréciations pour risque de crédit	(9 051)	(10 070)
Réévaluation des éléments couverts	(182)	(147)
Total	455 438	485 449

(1) Au 30 juin 2024, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 15 228 millions d'euros contre 15 711 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

Tableau 3.5.F

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Effets publics	13 204	14 303
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	17 060	13 731
Créances rattachées	264	256
Titres avant dépréciations	30 528	28 290
Dépréciations	(83)	(84)
Réévaluation des éléments couverts	(92)	(59)
Total	30 353	28 147

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Tableau 3.6.A

(En M EUR)	30.06.2024	31.12.2023
Comptes ordinaires	13 390	11 131
Dettes au jour le jour	1 836	1 049
Dettes à terme ⁽¹⁾	80 337	100 307
Dettes rattachées	1 358	1 464
Réévaluation des éléments couverts	(1 275)	(1 082)
Titres donnés en pension livrée	10 132	4 978
Total	105 778	117 847

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales et en particulier les opérations de refinancement à long terme mises en place par la BCE (Targeted Longer-Term Refinancing Operations - TLTRO).

TLTRO

Le Groupe avait souscrit via Société Générale et Crédit du Nord aux emprunts TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations - TLTRO) au travers de tirages trimestriels échelonnés entre décembre 2019 et décembre 2021. Ces refinancements à long terme étaient proposés par la Banque Centrale Européenne aux banques à des coûts avantageux afin de maintenir des conditions de crédit favorables dans la zone euro. Le montant résiduel des emprunts TLTRO au passif du bilan s'élève à 10 milliards d'euros au 30 juin 2024 (24 milliards d'euros au 31 décembre 2023), à la suite des remboursements intervenus sur le premier semestre 2024 pour un montant de 14 milliards d'euros.

Au 30 juin 2024, le coût total des emprunts TLTRO intégrant les intérêts et bonifications s'établit donc à environ 3,4%. Au premier semestre 2024, le montant total des intérêts et charges assimilés enregistrés au titre des emprunts TLTRO s'élève à 335 millions d'euros (1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2023).

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Tableau 3.6.B

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Comptes d'épargne à régime spécial	123 094	122 172
<i>A vue</i>	101 444	99 105
<i>A terme</i>	21 650	23 067
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	252 160	262 954
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	155 426	146 878
Dettes rattachées	2 845	1 841
Réévaluation des éléments couverts	(56)	(3)
Total dépôts clientèle	533 469	533 842
Titres donnés en pension à la clientèle	6 886	7 835
Total	540 355	541 677

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Tableau 3.6.D

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Bons de caisse	127	173
Emprunts obligataires	33 661	31 285
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	129 541	130 393
Dettes rattachées	1 576	1 321
Réévaluation des éléments couverts	(3 019)	(2 666)
Total	161 886	160 506
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	94 345	95 247

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Tableau 3.7. A

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	17 761	(14 341)	3 420	32 266	(24 720)	7 546	14 835	(11 151)	3 684
<i>Banques Centrales</i>	3 640	(206)	3 434	6 698	(368)	6 330	2 842	(164)	2 678
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	620	(2 729)	(2 109)	1 188	(4 096)	(2 908)	550	(1 793)	(1 243)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	2 307	(2 647)	(340)	4 038	(6 375)	(2 337)	2 031	(3 099)	(1 068)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	9 855	(7 785)	2 070	17 931	(12 133)	5 798	8 332	(5 340)	2 992
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(377)	(377)	-	(700)	(700)	-	(340)	(340)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	2	(4)	(2)	9	(13)	(4)	4	(9)	(5)
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	1 337	(593)	744	2 402	(1 035)	1 367	1 076	(406)	670
Instruments dérivés de couverture	7 969	(9 129)	(1 160)	15 919	(17 748)	(1 829)	9 116	(9 335)	(219)
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ⁽¹⁾	1 399	(133)	1 266	2 779	(260)	2 519	1 241	(110)	1 131
Opérations de location-financement / Dettes locatives	697	(29)	668	1 258	(47)	1 211	543	(22)	521
<i>Location immobilière</i>	163	(27)	136	295	(45)	250	139	(22)	117
<i>Location mobilière</i>	534	(2)	532	963	(2)	961	404	-	404
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	27 826	(23 632)	4 194	52 222	(42 775)	9 447	25 735	(20 618)	5 117
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	662	-	662	865	(2)	863	576	(2)	574
Total produits / charges d'intérêts	28 488	(23 632)	4 856	53 087	(42 777)	10 310	26 311	(20 620)	5 691
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	153	-	153	273	-	273	129	-	129

(1) Dont 600 millions d'euros pour les filiales du secteur d'assurance au 1er semestre 2024 (1 237 millions d'euros en 2023 et 665 millions d'euros au 1er semestre 2023). Ce montant doit être appréhendé en prenant en compte les produits et charges financiers des contrats d'assurance (cf. Note 4.3, tableau 4.3.D).

Les charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

L'évaluation des pertes attendues est réalisée sur la base des paramètres mentionnés ci-dessous, complétés des analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie, de manière individuelle ou statistique.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Le Groupe a révisé au premier semestre 2024 les paramètres utilisés dans les modèles sur la base des scénarios macroéconomiques actualisés qui tiennent compte des évolutions économiques récentes (cf. Note 1).

Pour tenir compte des incertitudes liées au contexte macroéconomique, le Groupe a mis à jour au premier semestre 2024 les ajustements de modèles et post-modèles.

Les effets de ces ajustements dans la détermination des pertes de crédit attendues sont décrits ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET IMPACT SUR L'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au 30 juin 2024, les mises à jour des variables macroéconomiques et des probabilités de défaut ainsi que la mise à jour des pondérations des scénarios ont eu pour effet d'augmenter de 4 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit :

- l'impact de la révision des variables macroéconomiques et des probabilités de défaut est une baisse de 14 millions d'euros ;
- l'impact de la mise à jour des pondérations des scénarios macroéconomiques décrite en Note 1 est une hausse de 18 millions d'euros.

Par ailleurs, compte tenu du contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine, l'ensemble de nos contreparties russes y compris les expositions résiduelles sur Rosbank avait été classé « sensible » (notion de mise sous surveillance) dès le début du conflit et ainsi les encours associés avaient été transférés en Etape 2. Le montant de ces encours au 30 juin 2024 s'élève à 0,7 milliard d'euros (1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2023). Une analyse complémentaire a également permis d'identifier au sein de cette population, et ce depuis le début de la guerre en Ukraine, les encours nécessitant un transfert en étape 3 (0,2 milliard d'euros au 30 juin 2024). L'effet de ces transferts sur le calcul des pertes de crédit attendues s'élève à 132 millions d'euros au 30 juin 2024 (y compris l'ajustement complémentaire détaillé dans le paragraphe « Autres ajustements »).

Ajustements mis en place en complément de l'application des modèles

Ajustements sectoriels

Le Groupe peut compléter les modèles avec des ajustements sectoriels portant sur la révision éventuelle des estimations de pertes de crédit attendues (sans impact sur le classement des encours) de certains secteurs.

Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs dont l'activité est cyclique et qui ont fait l'objet de pics de défaut par le passé, ou qui sont particulièrement exposés aux crises actuelles et dont l'exposition du Groupe dépasse un seuil revu et fixé tous les ans par la Direction des risques.

Ces ajustements sectoriels sont examinés et remis à jour trimestriellement par la Direction des risques et validés en fonction du seuil de matérialité par la Direction générale.

Les principaux secteurs concernés au 30 juin 2024 sont l'immobilier commercial, le commerce de détail non alimentaire, la construction - travaux publics, le secteur de l'hébergement médico-social et le transport routier de fret.

Le montant total des ajustements sectoriels (hors ajustements sectoriels complémentaires décrits dans le paragraphe « Autres ajustements » ci-après) s'élève ainsi à 681 millions d'euros au 30 juin 2024 (667 millions d'euros au 31 décembre 2023). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse sur les secteurs de l'hébergement médico-social, du transport routier de fret et de la construction - travaux publics. Ces secteurs ont été identifiés par le Département des études économiques du Groupe comme particulièrement exposés en cas de matérialisation de scénario de stagflation prolongé et faisaient jusqu'alors l'objet d'un ajustement à dire d'expert (et décrit dans le paragraphe Autres ajustements ci-dessous).

Autres ajustements

Des ajustements à dire d'expert et sans impact sur la classification ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours :

- pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macroéconomiques et taux de défaut ; et
- pour les périmètres sur lesquels des modèles sont développés et lorsque ces modèles ne peuvent refléter des risques futurs non observés historiquement ou des risques idiosyncratiques à des portefeuilles ou entités et non intégrés dans les modèles.

Le montant de ces ajustements s'élève à 492 millions d'euros au 30 juin 2024 (699 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ces ajustements s'expliquent par la prise en compte :

- du risque spécifique sur le portefeuille de crédit *offshore* à des clients *corporate* russes du fait de la situation géopolitique. Cet ajustement est estimé en appliquant aux modèles de pertes de crédit attendues de ce portefeuille des scénarios dégradés (pondérés d'une probabilité de réalisation) pour lesquels des probabilités de défaut et des perspectives de recouvrement prennent en compte l'incertitude liée à ce contexte ;
- des risques induits par le contexte économique spécifique, tels que les effets persistants de la hausse de l'inflation et des taux d'intérêts à partir de 2022, sur les clientèles fragiles et les portefeuilles plus particulièrement exposés, et que les modèles ne prennent pas en compte.
- Deux principales méthodes d'estimation de ces ajustements sont utilisées :
 - l'application aux paramètres des modèles de pertes de crédit attendues, de probabilités de défaut sévériées reflétant le choc économique attendu selon les scénarios économiques du Groupe ;
 - l'application d'ajustements sectoriels selon la méthodologie décrite ci-dessus aux secteurs identifiés par le département des études économiques du Groupe comme particulièrement exposés en cas de matérialisation d'un scénario de stagflation prolongée. En raison de la forte réduction de probabilité de matérialisation de ce scénario, cet ajustement n'est plus utilisé au 30 juin 2024.

1. SYNTHÈSE

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur de l'assurance (cf. Note 1), les dépréciations et provisions de ces filiales sont incluses dans les tableaux ci-dessous.

PRESENTATION DES ENCOURS COMPTABLES BILAN ET HORS BILAN

Tableau 3.8.A

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2024	31.12.2023
Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.3	91 873	90 630
Titres au coût amorti	Note 3.5	30 353	28 147
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Note 3.5	78 415	77 879
Banques centrales ⁽¹⁾		221 075	220 725
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 3.5	455 438	485 449
Dépôts de garantie versés	Note 4.4	52 044	51 611
Autres		8 697	6 239
<i>Dont autres débiteurs divers porteurs de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>8 404</i>	<i>6 076</i>
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuse de risque de crédit</i>	<i>Note 4.4</i>	<i>293</i>	<i>163</i>
Valeur nette des encours comptables au bilan		937 895	960 680
Dépréciations des encours au coût amorti	Note 3.8	9 532	10 505
Valeur brute des encours comptables au bilan		947 427	971 185
Engagements de financement		200 334	210 511
Engagements de garantie		81 138	80 560
Valeur brute des engagements hors-bilan		281 472	291 071
Total encours (bilan et hors-bilan)		1 228 899	1 262 256

(1) Inclus dans la ligne Caisse et Banques centrales.

ENCOURS PROVISIONNABLES PAR ETAPE DE DEPRECIATION ET PAR CATEGORIE COMPTABLE

Tableau 3.8.B

	30.06.2024				31.12.2023			
	Groupe hors activité d'assurance		Assurance		Groupe hors activité d'assurance		Assurance	
	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions	Encours	Dépréciations / provisions
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41 731	4	50 142	5	37 729	3	52 901	13
Encours sains (Etape 1)	41 620	2	50 016	3	37 727	1	51 704	4
Encours dégradés (Etape 2)	111	2	126	2	2	2	1 197	9
Encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	846 045	9 532	7 486	-	873 390	10 505	7 165	-
Encours sains (Etape 1)	788 677	914	7 401	-	812 925	1 048	7 085	-
Encours dégradés (Etape 2)	41 357	1 768	85	-	44 063	1 973	80	-
Encours douteux (Etape 3)	16 011	6 850	-	-	16 402	7 484	-	-
<i>Dont créances de location-financement et assimilés</i>	21 672	643	-	-	31 165	883	-	-
<i>Encours sains (Etape 1)</i>	<i>15 593</i>	<i>86</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>24 798</i>	<i>127</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Encours dégradés (Etape 2)</i>	<i>4 800</i>	<i>146</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 668</i>	<i>163</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Encours douteux (Etape 3)</i>	<i>1 279</i>	<i>411</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 699</i>	<i>593</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Engagements de financement	207 474	440	-	-	210 511	447	-	-
Encours sains (Etape 1)	195 527	139	-	-	195 733	154	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	11 610	228	-	-	14 540	235	-	-
Encours douteux (Etape 3)	337	73	-	-	238	58	-	-
Engagements de garantie	81 138	327	-	-	80 560	372	-	-
Encours sains (Etape 1)	77 409	51	-	-	76 503	59	-	-
Encours dégradés (Etape 2)	2 968	68	-	-	3 370	84	-	-
Encours douteux (Etape 3)	761	208	-	-	687	229	-	-
Total encours (bilan et hors-bilan)	1 176 388	10 303	57 628	5	1 202 190	11 327	60 066	13

(1) Ce poste inclut les banques centrales pour 221 075 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 220 725 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Afin de présenter son exposition au risque de crédit, le Groupe a choisi de présenter sous format tabulaire les encours et les dépréciations par étape de dépréciation des actifs financiers au coût amorti par catégorie bâloise, par zone géographique et note de la contrepartie. En raison de l'absence d'expositions significatives au risque de crédit pour les activités d'assurance, les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres ainsi que pour les engagements de financement et de garantie, cette information n'est pas présentée ci-après.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS
PAR CATEGORIE BALOISE

Tableau 3.8.C

30.06.2024								
(En M EUR)	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	250 112	5 317	93	255 522	3	2	59	64
Etablissements	143 841	573	70	144 484	7	2	20	29
Entreprises	220 251	18 226	8 937	247 414	568	1 208	3 577	5 353
Dont PME	36 561	4 881	3 124	44 566	179	331	1 496	2 006
Clientèle de détail	173 016	17 195	6 898	197 109	333	554	3 187	4 074
Dont TPE	17 243	2 557	2 323	22 123	65	175	1 105	1 345
Autres	1 457	46	13	1 516	3	2	7	12
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Tableau 3.8.D

31.12.2023								
(En M EUR)	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	255 852	4 492	73	260 417	5	3	59	67
Etablissements	142 862	542	88	143 492	7	1	21	29
Entreprises	227 438	20 608	8 663	256 709	622	1 312	3 709	5 643
Dont PME	41 869	6 212	3 560	51 641	213	364	1 825	2 402
Clientèle de détail	185 088	18 373	7 564	211 025	411	655	3 688	4 754
Dont TPE	24 447	2 911	2 690	30 048	104	236	1 412	1 752
Autres	1 685	48	14	1 747	3	2	7	12
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de titres dits HQLA (*High Quality Liquid Assets*) inclus dans les réserves de liquidité. Ces actifs correspondent essentiellement à des souverains classés en Etape 1.

Les engagements de financement et de garantie correspondent essentiellement aux encours non tirés par la clientèle Entreprise. Ces actifs sont essentiellement classés en Etape 1.

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La zone géographique retenue correspond au pays de la contrepartie. En cas d'indisponibilité de cette information, c'est le pays de la filiale émettrice qui est retenue.

Tableau 3.8.E

30.06.2024								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	424 828	18 912	9 994	453 734	477	1 010	3 757	5 244
Europe de l'Ouest (hors France)	119 963	10 099	1 583	131 645	154	187	715	1 056
Europe de l'Est UE	61 566	6 583	979	69 128	151	269	503	923
Europe de l'Est hors UE	3 928	1 301	216	5 445	3	52	35	90
Amérique du Nord	103 453	1 573	667	105 693	19	120	158	297
Amérique Latine et Caraïbes	4 755	273	320	5 348	2	8	119	129
Asie-Pacifique	43 738	112	288	44 138	8	1	88	97
Afrique et Moyen-Orient	26 446	2 504	1 964	30 914	100	121	1 475	1 696
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Plus de 80% des engagements de financement et de garantie ont pour pays de contrepartie l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord ou la France.

Tableau 3.8.F

31.12.2023								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	443 958	20 646	9 026	473 630	511	1 042	3 431	4 984
Europe de l'Ouest (hors France)	134 142	10 521	1 717	146 380	201	259	754	1 214
Europe de l'Est UE	62 572	6 670	919	70 161	154	276	518	948
Europe de l'Est hors UE	3 503	1 173	206	4 882	2	103	32	137
Amérique du Nord	93 778	1 775	537	96 090	18	106	127	251
Amérique Latine et Caraïbes	5 582	468	367	6 417	2	8	106	116
Asie-Pacifique	33 894	301	288	34 483	13	3	125	141
Afrique et Moyen-Orient	35 496	2 509	3 342	41 347	147	176	2 391	2 714
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : ENCOURS ET DEPRECIATIONS PAR NOTE DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾

Le classement entre Etape 1 et Etape 2 ne dépend pas de la probabilité absolue de défaut mais des éléments qui permettent d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit (cf. principes comptables), y compris l'évolution relative de la probabilité de défaut depuis la comptabilisation initiale. Il n'y a donc pas de relation directe entre la note de contrepartie, présentée dans le tableau ci-dessous et le classement par étape de dépréciation.

Tableau 3.8.G

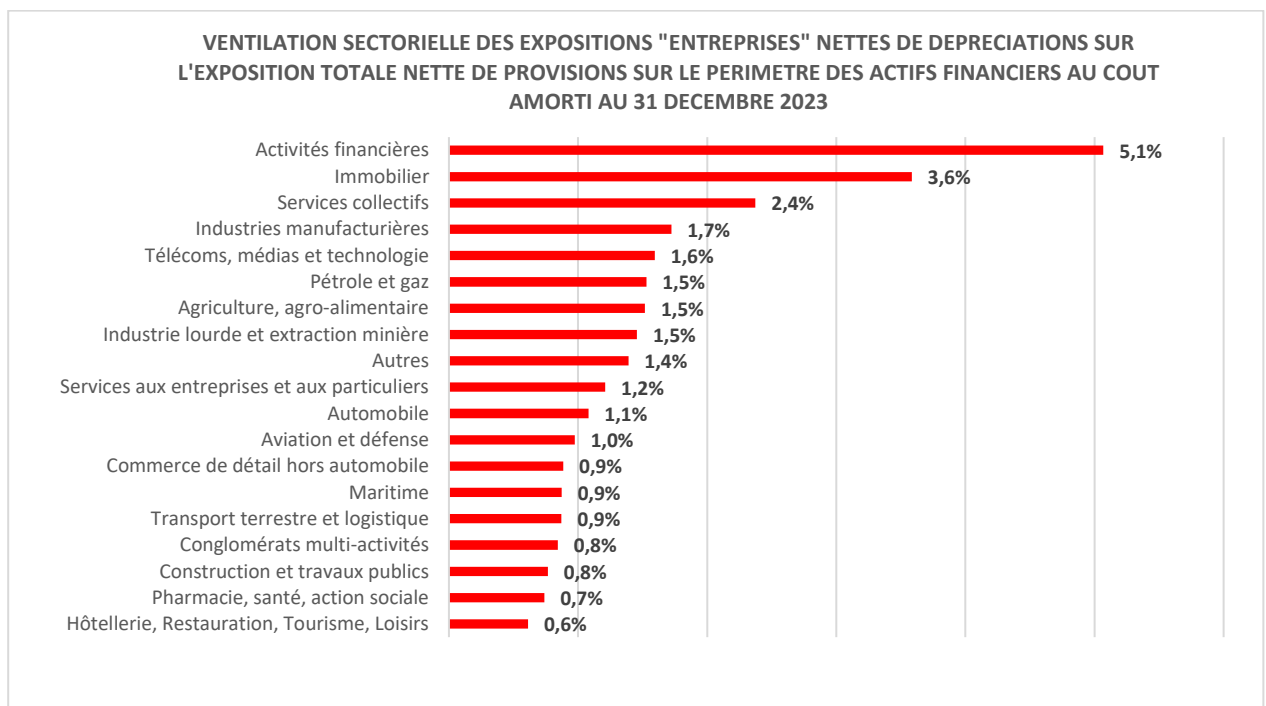
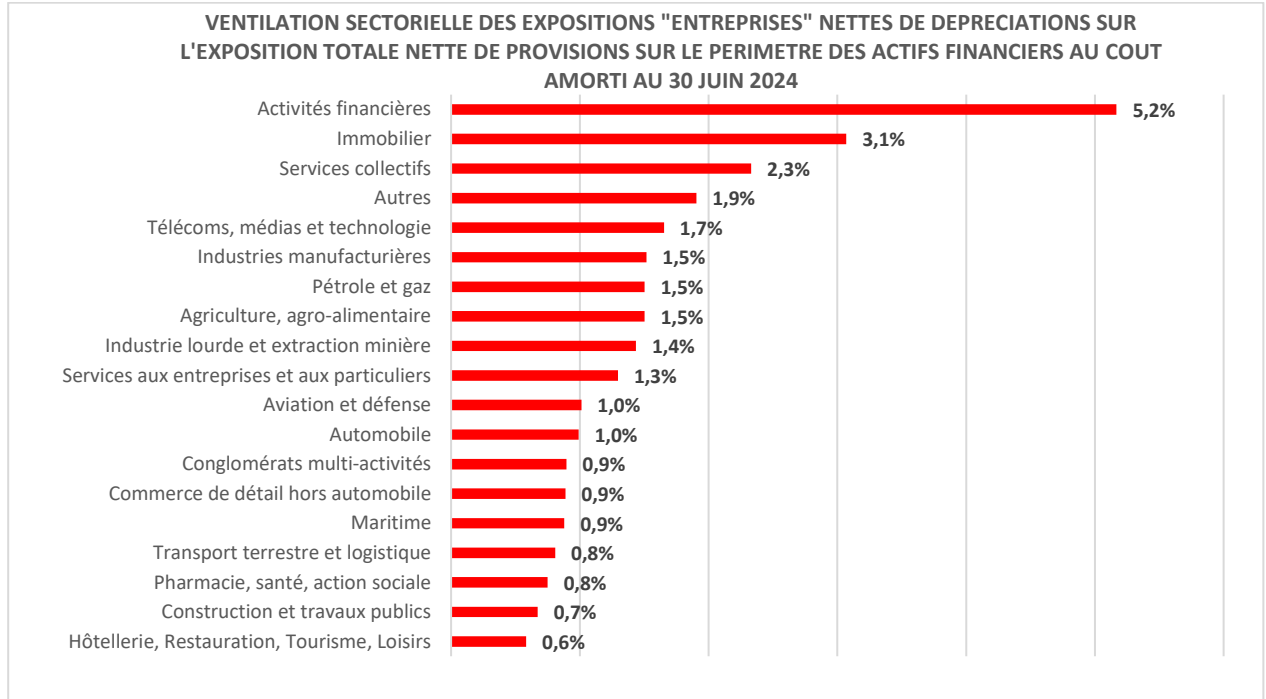
30.06.2024								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	77 308	986	-	78 294	4	2	-	6
2	173 815	4 569	-	178 384	2	1	-	3
3	63 284	1 414	-	64 698	5	3	-	8
4	83 864	554	-	84 418	59	4	-	63
5	76 352	4 374	-	80 726	254	90	-	344
6	19 442	8 587	-	28 029	205	474	-	679
7	2 615	5 095	-	7 710	20	463	-	483
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 718	8 718	-	-	3 473	3 473
Autre méthode	291 997	15 778	7 293	315 068	365	731	3 377	4 473
Total	788 677	41 357	16 011	846 045	914	1 768	6 850	9 532

Tableau 3.8.H

31.12.2023								
<i>(En M EUR)</i>	Actifs au coût amorti				Dépréciations			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	67 873	888	-	68 761	1	3	-	4
2	189 026	3 834	-	192 860	2	1	-	3
3	53 862	1 409	-	55 271	9	6	-	15
4	85 123	505	-	85 628	68	7	-	75
5	85 404	4 486	-	89 890	282	103	-	385
6	23 247	9 546	-	32 793	195	536	-	731
7	3 162	5 432	-	8 594	20	477	-	497
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 522	8 522	-	-	3 646	3 646
Autre méthode	305 228	17 963	7 880	331 071	471	840	3 838	5 149
Total	812 925	44 063	16 402	873 390	1 048	1 973	7 484	10 505

ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE : VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS « ENTREPRISES » SUR L'EXPOSITION TOTALE DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI (TOUTES CATEGORIES BALOISES)

Les graphiques ci-dessous présentent la ventilation sectorielle de la catégorie baloise « Entreprises » (cf. tableaux "Actifs au coût amorti du Groupe hors activités d'assurance : encours et dépréciations par catégorie bâloise" présentés ci-dessus). Les pourcentages présentés correspondent aux montants nets (montants bruts diminués des dépréciations associées).



2. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les dépréciations de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.I

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	5	4	(5)	(1)		1	5
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	11	1	(1)	-		(7)	4
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	-	-	-	-	-	-	-
Total	16	5	(6)	(1)	-	(6)	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1 048	414	(464)	(50)		(84)	914
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 973	785	(913)	(128)		(77)	1 768
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	7 484	2 390	(1 446)	944	(426)	(1 152)	6 850
Total	10 505	3 589	(2 823)	766	(426)	(1 313)	9 532
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	883	228	(185)	43	(30)	(253)	643
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	127	30	(38)	(8)		(33)	86
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	163	59	(65)	(6)		(11)	146
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	593	139	(82)	57	(30)	(209)	411

VARIATION DES DEPRECIATIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

En raison de l'absence de variations significatives des dépréciations en fonction des mouvements sur les encours financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres et des actifs financiers au coût amorti des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.J

<i>(En M EUR)</i>	Etape 1	<i>Dont créances de location-financement</i>	Etape 2	<i>Dont créances de location-financement</i>	Etape 3	<i>Dont créances de location-financement</i>	Total
Stock au 31.12.2023	1 048	127	1 973	163	7 484	593	10 505
Production et Acquisition ⁽¹⁾	171	12	45	4	124	94	340
Décomptabilisation ⁽²⁾	(125)	(2)	(143)	(1)	(409)	(30)	(677)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(50)	(3)	388	32	-	-	338
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	24	1	(157)	(17)	-	-	(133)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(9)	(1)	(130)	(10)	720	64	581
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	1	-	14	2	(59)	(5)	(44)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(49)	(13)	(122)	(13)	112	(105)	(59)
Change	3	-	5	-	43	3	51
Périmètre	(105)	(40)	(81)	(11)	(1 159)	(201)	(1 345)
Autres variations	5	5	(24)	(3)	(6)	(2)	(25)
Stock au 30.06.2024	914	86	1 768	146	6 850	411	9 532

(1) Les montants des dépréciations présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des dépréciations calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ACTIFS AU COUT AMORTI DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les variations dues aux amortissements et les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.K

	Etape 1		Etape 2		Etape 3		Stock des encours transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations		
<i>(En M EUR)</i>								
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(10 004)	(50)	7 470	388	-	-	7 470	388
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	4 736	24	(5 542)	(157)	-	-	4 736	24
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	169	1	-	-	(172)	(21)	169	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	205	14	(235)	(38)	205	14
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(1 025)	(9)	-	-	911	247	911	247
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(2 049)	(130)	1 882	473	1 882	473
Change sur les contrats qui changent d'étape	4	-	7	-	-	-	11	-

3. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL

A la suite de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les filiales du secteur d'assurance (cf. Note 1), les provisions de ces filiales sont intégrées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.8.L

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Reprises Dotations disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024	
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	154	74	(87)	(13)	(2)	139
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	235	88	(97)	(9)	2	228
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	58	65	(64)	1	14	73
Total	447	227	(248)	(21)	14	440
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	59	25	(31)	(6)	(2)	51
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	84	30	(42)	(12)	(4)	68
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	229	86	(69)	17	(38)	208
Total	372	141	(142)	(1)	(44)	327

VARIATION DES PROVISIONS DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En raison de l'absence de variations significatives des provisions sur engagements de financement et de garantie des activités d'assurance, cette information n'est pas présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 3.8.M

	Provisions								Total
	Sur engagements de financement				Sur engagements de garantie				
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	
<i>(En M EUR)</i>									
Stock au 31.12.2023	154	235	58	447	59	84	229	372	819
Production et Acquisition ⁽¹⁾	27	9	6	42	12	7	3	22	64
Décomptabilisation ⁽²⁾	(25)	(5)	(10)	(40)	(7)	(11)	(1)	(19)	(59)
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2 ⁽³⁾	(5)	31	-	26	(3)	13	-	10	36
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1 ⁽³⁾	1	(7)	-	(6)	1	(2)	-	(1)	(7)
Transfert vers l'Etape 3 ⁽³⁾	(1)	(6)	16	9	-	(6)	16	10	19
Transfert depuis l'Etape 3 ⁽³⁾	-	-	(1)	(1)	-	-	(2)	(2)	(3)
Dotations et reprises sans changement d'étape ⁽³⁾	(8)	(31)	(2)	(41)	(8)	(18)	1	(25)	(66)
Change	1	3	-	4	-	-	2	2	6
Périmètre	(5)	(1)	-	(6)	(3)	(2)	(37)	(42)	(48)
Autres variations	-	-	6	6	-	3	(3)	-	6
Stock au 30.06.2024	139	228	73	440	51	68	208	327	767

(1) Les montants des provisions présentés dans la ligne Production et Acquisition en Etape 2 et Etape 3 peuvent inclure des provisions calculées sur des encours originés en Etape 1 puis reclassés en Etape 2 ou 3 au cours du même exercice.

(2) Abandons de créances, cessions et remboursements.

(3) Les montants présentés dans les transferts incluent les variations dues aux amortissements. Les transferts vers l'Etape 3 correspondent à des encours classés initialement en Etape 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Etape 3, ou en Etape 2 puis en Etape 3.

DETAIL DES TRANSFERTS ENTRE ETAPES POUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN DU GROUPE HORS ACTIVITES D'ASSURANCE DE LA PERIODE

Les montants présentés dans les transferts ci-dessous incluent les nouveaux tirages sur les contrats en vie durant l'exercice.

Pour qualifier les transferts entre étapes :

- L'étape de départ correspond à l'étape de l'encours au 31 décembre de l'année précédente ;
- L'étape de fin correspond à l'étape de l'encours en fin d'exercice (et ce même en cas de plusieurs changements au cours de l'exercice).

Tableau 3.8.N

	Engagement de financement						Stock des engagements transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
<i>(En M EUR)</i>								
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(1 136)	(5)	962	31	-	-	962	31
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	539	1	(603)	(7)	-	-	539	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	5	-	-	-	(9)	-	5	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	23	-	(26)	(1)	23	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(55)	(1)	-	-	49	-	49	-
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(98)	(6)	97	16	97	16
Change sur les contrats qui changent d'étape	8	-	7	-	-	-	15	-

Tableau 3.8.O

	Engagement de garantie						Stock des engagements transférés au 31 décembre	Stock des dépréciations associées aux encours transférés
	Etape 1		Etape 2		Etape 3			
	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions	Encours provisionnables	Provisions		
<i>(En M EUR)</i>								
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 2	(612)	(3)	437	13	-	-	437	13
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 1	386	1	(434)	(2)	-	-	386	1
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 1	2	-	-	-	(2)	(1)	2	-
Transfert de l'Etape 3 à l'Etape 2	-	-	7	-	(8)	(1)	7	-
Transfert de l'Etape 1 à l'Etape 3	(23)	-	-	-	17	3	17	3
Transfert de l'Etape 2 à l'Etape 3	-	-	(139)	(6)	160	13	160	13
Change sur les contrats qui changent d'étape	2	-	4	-	-	-	6	-

4. ANALYSE QUALITATIVE DES VARIATIONS DES DEPRECIATIONS / PROVISIONS SUR LE RISQUE DE CREDIT

Les variations des dépréciations et provisions pour risque de crédit depuis le 31 décembre 2023 s'expliquent principalement par :

- Le passage en pertes couvertes d'encours classés en Etape 3 pour 421 millions d'euros inclus dans la ligne Décomptabilisation.
Ceci est en lien avec la stratégie du Groupe du pilotage des prêts non performants (NPL), au travers des passages en pertes et des cessions de ses portefeuilles d'expositions en défaut.
Le montant des pertes non couvertes s'élève à 106 millions d'euros.
- Le transfert de 3,1 milliards d'euros d'encours en Etape 3 à la suite de l'observation de défauts. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 600 millions d'euros.
En particulier, cette variation concerne :
 - 1 milliard d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2024 à 212 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 1 au 31 décembre 2023 ;
 - 2,1 milliards d'euros d'encours dont le montant de dépréciations et provisions s'élève au 30 juin 2024 à 388 millions d'euros. Ces contrats étaient classés en Etape 2 au 31 décembre 2023.
- Le transfert d'encours en Etape 2 en raison d'une dégradation des notations, de passages en « sensible » ou d'impayés de plus de 30 jours pour 9 milliards d'euros d'encours. Ce transfert a entraîné une augmentation des dépréciations et provisions de 374 millions d'euros ;
- Des entités classées en IFRS 5 (destinées à la vente) durant le premier semestre 2024. Ce classement a entraîné une baisse des dépréciations et provisions de 1 392 millions d'euros, incluse dans la ligne Périmètre.

5. COUT DU RISQUE DE CREDIT

SYNTHESE

Tableau 3.8.P

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	1	7	3
Coût du risque de crédit	(787)	(1 025)	(348)
Total	(786)	1 018	(345)

Tableau 3.8.Q

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Dotations nettes pour dépréciation	(765)	(940)	(362)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	1	12	8
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(766)	(952)	(370)
Dotations nettes aux provisions	22	57	18
<i>Sur engagements de financement</i>	21	60	27
<i>Sur engagements de garantie</i>	1	(3)	(9)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(106)	(333)	(90)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	60	200	102
Effet des garanties non prises en compte dans les dépréciations	3	(2)	(13)
Total	(786)	(1 018)	(345)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours sains classés en Etape 1</i>	69	0	(17)
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours dégradés classés en Etape 2</i>	145	176	82
<i>Dont coût du risque de crédit sur encours douteux classés en Etape 3</i>	(1 000)	(1 194)	(410)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	78 415	78 396
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	455 438	436 368
Titres	30 353	29 867
Total	564 206	544 631

(1) La Valeur comptable se compose de 160 790 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 294 648 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 62 183 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) La valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -1 259 millions d'euros.

Tableau 3.9.B

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2023	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	77 879	77 853
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	485 449	466 422
Titres	28 147	27 801
Total	591 475	572 076

(1) La Valeur comptable se compose de 158 237 millions d'euros d'actifs à taux variable et de 327 212 millions d'euros d'actifs à taux fixe (dont 69 811 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -433 millions d'euros.

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Tableau 3.9.C

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	105 778	105 848
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	540 355	539 596
Dettes représentées par un titre	161 886	160 668
Dettes subordonnées	15 852	15 335
Total	823 871	821 447

(1) La Valeur comptable se compose de 140 583 millions d'euros de passifs à taux variable et de 399 772 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 365 946 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -6 994 millions d'euros

Tableau 3.9.D

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2023	
	Valeur comptable ⁽²⁾	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	117 847	117 793
Dettes envers la clientèle ⁽¹⁾	541 677	540 624
Dettes représentées par un titre	160 506	159 282
Dettes subordonnées	15 894	15 129
Total	835 924	832 828

(1) La Valeur comptable se compose de 148 887 millions d'euros de passifs à taux variable et de 392 790 millions d'euros de passifs à taux fixe (dont 359 618 millions d'euros à taux fixe d'une durée inférieure à 1 an).

(2) Cette valeur comptable n'intègre pas l'écart de réévaluation des portefeuilles macro couverts en taux dont le montant s'élève à -5 857 millions d'euros

Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, les actifs financiers, contrairement aux passifs financiers, affichent une juste valeur fortement décotée par rapport à leur valeur comptable. Cette asymétrie s'explique notamment par le fait que les dettes envers la clientèle sont composées majoritairement de dépôts à vue dont la juste valeur est égale à leur valeur nominale en raison de leur échéance contractuelle immédiate. Cette asymétrie est partiellement réduite par une prise en considération des effets de la couverture en taux de ces dépôts.

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Tableau 4.1.A

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	66	(64)	2	134	(125)	9	65	(63)	2
Opérations avec la clientèle	1 531		1 531	2 979		2 979	1 474		1 474
Opérations sur instruments financiers	1 727	(1 444)	283	3 366	(2 976)	390	1 572	(1 512)	60
Opérations sur titres	294	(517)	(223)	717	(1 268)	(551)	416	(681)	(265)
Opérations sur marchés primaires	285		285	547		547	160		160
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1 148	(927)	221	2 102	(1 708)	394	996	(831)	165
Engagements de financement et de garantie	523	(199)	324	1 004	(429)	575	496	(224)	272
Prestations de services diverses	1 331	(502)	829	2 580	(945)	1 635	1 257	(416)	841
Commissions de gestion d'actifs	157		157	316		316	144		144
Commissions sur moyens de paiement	504		504	1 018		1 018	512		512
Commissions sur produits d'assurance	74		74	208		208	86		86
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	44		44	82		82	42		42
Autres commissions	552	(502)	50	956	(945)	11	474	(416)	58
Total	5 177	(2 209)	2 968	10 063	(4 475)	5 588	4 864	(2 216)	2 648

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

Tableau 4.2.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	20	(8)	12	60	(4)	56	28	(1)	27
Activités de location immobilière	39	(30)	9	87	(174)	(87)	42	(27)	15
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	13 121	(10 828)	2 293	20 107	(15 992)	4 115	7 408	(5 573)	1 835
Autres activités	326	(658)	(332)	751	(1 224)	(473)	458	(690)	(232)
Total	13 506	(11 524)	1 982	21 005	(17 394)	3 611	7 936	(6 291)	1 645

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules. Les contrats de location longue durée du Groupe sont généralement d'une durée de 36 à 48 mois.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

Le Groupe a décidé de présenter les notes détaillant les données financières des filiales d'assurance en distinguant les données rattachées aux contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (colonnes intitulées Contrats d'assurance) incluant l'évaluation de ces contrats et les placements qui leurs sont adossés. Ces données distinguent par ailleurs les contrats d'assurance émis dits à participation directe évalués selon le modèle général adapté (VFA) applicable à ces contrats et leurs placements sous-jacents.

Les données financières des contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaires et sans composante investissement (dans le périmètre de la norme IFRS 9) ainsi que l'ensemble des instruments financiers qui ne sont pas adossés à des contrats d'assurance dans le périmètre de la norme IFRS 17 (ex : instruments financiers négociés dans le cadre du remplacement des fonds propres) sont présentés séparément des autres données financières dans la colonne intitulée Autres.

Les flux de trésorerie futurs estimés des actifs et des passifs des contrats d'assurance sont actualisés en utilisant une courbe de taux sans risque (courbe des taux *swap*) ajustée d'une prime d'illiquidité par entité et par activité.

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyen utilisés :

Tableau 4.3.A

Taux d'actualisation moyen pour l'Euro	30.06.2024						31.12.2023					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	40 ans
Epargne et retraite	4,38%	3,72%	3,68%	3,71%	3,61%	3,39%	4,27%	3,24%	3,31%	3,39%	3,34%	3,27%
Protection	3,88%	3,13%	3,02%	3,03%	2,94%	2,90%	3,74%	2,74%	2,77%	2,83%	2,74%	2,82%

1. EXTRAIT DU BILAN DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables des actifs et des passifs enregistrés au bilan des filiales d'assurance du Groupe au titre :

- des contrats d'assurance et des contrats d'investissements ;
- des placements réalisés (adossés ou non à des contrats d'assurance).

DETAIL DES ACTIFS

Tableau 4.3.B

(En M EUR)	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	113 540	87	3 429	117 056	107 864	211	3 794	111 869
Portefeuille de transaction	517	-	69	586	547	-	20	567
<i>Dérivés de transaction</i>	517	-	69	586	547	-	20	567
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	99 527	87	3 312	102 926	93 912	205	3 725	97 842
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	31 870	12	165	32 047	30 332	14	117	30 463
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	66 664	75	3 147	69 886	62 563	186	3 304	66 053
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	993	-	-	993	1 017	5	304	1 326
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	13 496	-	48	13 544	13 405	6	49	13 460
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	13 496	-	48	13 544	13 405	6	49	13 460
Instruments dérivés de couverture	110	-	-	110	140	-	-	140
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48 266	1 652	224	50 142	51 257	1 417	226	52 900
Instruments de dettes	48 266	1 652	224	50 142	51 257	1 417	226	52 900
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	48 266	1 651	224	50 141	51 243	1 415	226	52 884
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	-	1	-	1	14	2	-	16
Actifs financiers évalués au coût amorti ⁽¹⁾	776	243	5 903	6 922	718	614	5 368	6 700
Immeubles de placement	712	-	2	714	729	-	1	730
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE ⁽²⁾	163 404	1 982	9 558	174 944	160 708	2 242	9 389	172 339
Actifs de contrats d'assurance émis	-	12	-	12	-	81	-	81
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	461	-	461	-	378	-	378
TOTAL DES ACTIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	-	473	-	473	-	459	-	459

(1) Les actifs financiers évalués au coût amorti correspondent principalement aux Titres au coût amorti et aux Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti.

(2) Le Groupe a fait le choix de maintenir au bilan consolidé les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe évalués en juste valeur par résultat représentatifs des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

DETAIL DES PASSIFS

Tableau 4.3.C

	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
<i>(En M EUR)</i>								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	232	-	4 081	4 313	82	-	4 017	4 099
Portefeuille de transaction	231	-	427	658	82	-	503	585
Emprunts et pensions livrées	-	-	5	5	-	-	-	-
Dérives de transaction	231	-	422	653	82	-	503	585
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽¹⁾	1	-	3 654	3 655	-	-	3 514	3 514
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 728	162	32	3 922	2 442	6	84	2 532
Dettes envers la clientèle	-	-	4	4	-	-	4	4
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	3 960	162	4 117	8 239	2 524	6	4 105	6 635
Passifs de contrats d'assurance émis	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 746	-	141 722
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	1	-	1
TOTAL DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 747	-	141 723

(1) Les Instruments financiers à la juste valeur sur option correspondent aux contrats en unité de compte sans participation aux bénéfices.

2. PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des charges et produits, enregistrés dans le résultat net ou directement dans les capitaux propres, par les filiales d'assurance du groupe au titre :

- de la performance commerciale des services d'assurance présentée au sein du Résultat net des services d'assurance ;
- de la performance financière liée à la gestion des contrats résultant :
 - des charges et produits financiers constatés sur les contrats d'assurance ;
 - des charges et produits financiers constatés sur les placements adossés aux contrats ;
- de la performance financière des autres placements.

2.1 DETAIL DE LA PERFORMANCE DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE

Tableau 4.3.D

	1er semestre 2024				2023				1er semestre 2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A				A				A			
	participation directe	Autres			participation directe	Autres			participation directe	Autres		
(En M EUR)												
Résultat financier des placements et des autres opérations des activités d'assurance	3 164	19	85	3 268	6 527	110	124	6 761	3 924	1	80	4 005
Intérêts et produits assimilés	705	23	96	824	1 477	33	168	1 678	778	19	67	864
Intérêts et charges assimilés	(150)	(6)	(65)	(221)	(261)	(11)	(113)	(385)	(91)	(6)	(57)	(154)
Commissions (produits)	-	-	2	2	10	-	1	11	5	-	-	5
Commissions (charges)	(5)	-	(1)	(6)	(16)	(3)	(3)	(22)	(26)	(5)	(1)	(32)
Résultat net des opérations financières	2 600	4	53	2 657	5 411	92	74	5 577	3 237	3	67	3 307
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	2 705	6	71	2 782	5 467	97	74	5 638	3 337	3	67	3 407
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(105)	(2)	-	(107)	(56)	-	-	(56)	(100)	-	-	(100)
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>	-	-	(18)	(18)	-	(5)	-	(5)	-	-	-	-
Coût du risque de crédit des instruments financiers liés à l'activité d'assurance	1	-	-	1	7	-	-	7	3	-	-	3
Résultat net des autres activités ⁽¹⁾	13	(2)	-	11	(101)	(1)	(3)	(105)	18	(10)	4	12
Résultat net des services d'assurance	526	322		848	958	620		1 578	490	328		818
Produits des contrats d'assurance émis	677	1 232		1 909	1 259	2 280		3 539	625	1 057		1 682
Charges des services d'assurance	(151)	(878)		(1 029)	(301)	(1 677)		(1 978)	(135)	(724)		(859)
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(32)		(32)	-	17		17	-	(5)		(5)
Résultat financier des services d'assurance comptabilisé en résultat	(2 998)	(21)		(3 019)	(6 245)	(35)		(6 280)	(3 657)	(19)		(3 676)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis	(2 998)	(25)		(3 023)	(6 245)	(40)		(6 285)	(3 657)	(22)		(3 679)
Produits ou charges nets financiers des contrats de réassurance détenus	-	4		4	-	5		5	-	3		3
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des placements des activités d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(824)	(13)	(10)	(847)	2 137	72	10	2 219	237	23	2	262
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	(798)	(13)	(10)	(821)	2 099	72	10	2 181	233	23	2	258
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(26)	-	-	(26)	38	-	-	38	4	-	-	4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des contrats d'assurance et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	833	(6)		827	(2 150)	16		(2 134)	(235)	(3)		(238)
Réévaluation des contrats d'assurance émis	810	17		827	(2 147)	17		(2 130)	(235)	(1)		(236)
Réévaluation des contrats de réassurance détenus	23	(23)		-	(3)	(1)		(4)	-	(2)		(2)

(1) Le Résultat net des autres activités correspond aux Produits des autres activités et Charges des autres activités.

3. DETAILS RELATIFS AUX ENCOURS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe a fait le choix de ne pas présenter une information détaillée concernant les contrats de réassurance détenus en raison de leur faible matérialité à l'échelle du Groupe.

SYNTHESE DES ENCOURS

Tableau 4.3.E

	30.06.2024				31.12.2023			
	Contrats d'assurance		Autres	Total	Contrats d'assurance		Autres	Total
	A participation directe	Autres			A participation directe	Autres		
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs de contrats d'assurance émis	-	12	-	12	-	81	-	81
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	31	-	31	-	46	-	46
Passifs de contrats d'assurance émis	143 697	2 723	-	146 420	138 976	2 746	-	141 722
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	143 697	1 713	-	145 410	138 976	1 474	-	140 450
Actifs de contrats de réassurance détenus	-	461	-	461	-	378	-	378
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	127	-	127	-	137	-	137
Passifs de contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	1	-	1
<i>Dont encours évalués selon le modèle général</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers de contrats d'investissement ⁽¹⁾	-	-	3 655	3 655	-	-	3 514	3 514

(1) Contrats d'investissement sans participation discrétionnaire évalués en juste valeur par résultat sur option.

DETAIL DU RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente le Résultat net des services d'assurance. Les modalités de prise en compte des produits et charges d'assurance sont détaillés dans les principes comptables dans la rubrique intitulée Présentation de la performance financière des contrats d'assurance.

Tableau 4.3.F

(En M EUR)	1er semestre 2024			2023			1er semestre 2023		
	Contrats d'assurance			Contrats d'assurance			Contrats d'assurance		
	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total	A participation directe	Autres	Total
Produits des contrats d'assurance émis	677	1 232	1 909	1 259	2 280	3 539	625	1 057	1 682
Produits évalués selon le modèle général	677	521	1 198	1 259	1 040	2 299	625	516	1 141
<i>Quote-part de produits de primes (ajustement de Couverture restante) relâchés en résultat en couverture de :</i>									
- Frais d'acquisition des contrats	18	99	117	25	170	195	17	89	106
- Coûts des sinistres et Frais de gestion attendus	69	218	287	147	441	588	71	218	289
- Risque non financier attendu	142	62	204	272	115	387	136	57	193
- Marge sur services contractuels attendue	447	142	589	815	314	1 129	401	152	553
Produits évalués selon la méthode simplifiée	-	711	711	-	1 240	1 240	-	541	541
Charges des services d'assurance	(151)	(878)	(1 029)	(301)	(1 677)	(1 978)	(135)	(724)	(859)
Amortissement des frais d'acquisition	(18)	(161)	(179)	(25)	(288)	(313)	(17)	(150)	(167)
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	(131)	(985)	(1 116)	(276)	(1 645)	(1 921)	(121)	(891)	(1 012)
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	265	265	-	265	265	3	314	317
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	(2)	3	1	-	(9)	(9)	-	3	3
Produits et charges des contrats de réassurance détenus	-	(32)	(32)	-	17	17	-	(5)	(5)
RESULTAT NET DES SERVICES D'ASSURANCE	526	322	848	958	620	1 578	490	328	818

3.1 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE) ET LE MODELE SIMPLIFIE

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR NATURE DE COUVERTURE (COUVERTURE RESTANTE ET SINISTRES SURVENUS)

Tableau 4.3.G

	2024					Total
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
<i>(En M EUR)</i>						
Passifs des contrats d'assurance émis	139 155	32	986	1 444	106	141 723
Actifs des contrats d'assurance émis	(87)	4	33	(31)	-	(81)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	139 068	36	1 019	1 413	106	141 642
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(1 909)	-	-	-	-	(1 909)
Charges des services d'assurance	179	(1)	359	497	(5)	1 029
Amortissement des frais d'acquisition	179	-	-	-	-	179
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	629	468	19	1 116
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(270)	29	(24)	(265)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	(1)	-	-	-	(1)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	2 177	1	8	10	-	2 196
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(6 356)	-	6 356	-	-	-
Autres variations	(1 862)	2	130	233	1	(1 496)
Montants associés aux flux de trésorerie	12 269	-	(6 722)	(601)	-	4 946
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	12 675	-	-	-	-	12 675
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(6 722)	(601)	-	(7 323)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(406)	-	-	-	-	(406)
SOLDE NET AU 30 JUIN	143 566	38	1 150	1 552	102	146 408
Passifs des contrats d'assurance émis	143 631	38	1 117	1 532	102	146 420
Actifs des contrats d'assurance émis	(65)	-	33	20	-	(12)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 128 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

Tableau 4.3.H

	2023					
	Couverture restante		Sinistres survenus (sous modèle général)	Sinistres survenus (sous méthode simplifiée)		Total
	hors perte sur contrat déficitaire	Perte sur contrat déficitaire		Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	
<i>(En M EUR)</i>						
Passifs des contrats d'assurance émis	134 009	21	944	820	80	135 874
Actifs des contrats d'assurance émis	(39)	5	(10)	2	-	(42)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	133 970	26	934	822	80	135 832
Produits des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	(3 539)	-	-	-	-	(3 539)
Charges des services d'assurance	313	9	796	854	6	1 978
Amortissement des frais d'acquisition	313	-	-	-	-	313
Charge de dotations nettes initiales pour coûts des sinistres, frais de gestion et risque non financier attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services rendus	-	-	987	893	41	1 921
Variation des dotations nettes initiales pour coûts des sinistres et frais de gestion attendus (ajustement de Sinistres survenus) - Services passés	-	-	(191)	(39)	(35)	(265)
Pertes attendues sur contrats déficitaires et reprises associées (ajustement de Couverture restante)	-	9	-	-	-	9
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	8 394	1	(5)	23	2	8 415
Variation liée à la composante de dépôts inclus dans les contrats d'assurance	(14 635)	-	14 635	-	-	-
Autres variations	(328)	-	128	499	18	317
Montants associés aux flux de trésorerie	14 893	-	(15 470)	(785)	-	(1 362)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	15 348	-	-	-	-	15 348
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	-	-	(15 470)	(785)	-	(16 255)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(455)	-	-	-	-	(455)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	139 068	36	1 018	1 413	106	141 641
Passifs des contrats d'assurance émis	139 155	32	985	1 444	106	141 722
Actifs des contrats d'assurance émis	(87)	4	33	(31)	-	(81)

(1) Dont au titre des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 371 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Les produits issus des contrats d'assurance émis à participation directe ne sont pas suivis car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat

3.2 CONTRATS D'ASSURANCE EVALUES SELON LE MODELE GENERAL (INCLUANT LES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS AVEC PARTICIPATION DIRECTE)

TABLEAU DE RECONCILIATION DES PASSIFS PAR COMPOSANTES D'ESTIMATION (FLUX DE TRESORERIE FUTURE ACTUALISES, AJUSTEMENT POUR RISQUE NON FINANCIER ET MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS)

Tableau 4.3.I

	2024			
(En M EUR)	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Passifs des contrats d'assurance émis	127 374	3 844	9 232	140 450
Actifs des contrats d'assurance émis	(239)	57	136	(46)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER	127 135	3 901	9 368	140 404
Variations liées aux services futurs	(711)	101	617	7
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(34)	(120)	154	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	1	-	-	1
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(678)	221	463	6
Variations liées aux services rendus	257	(123)	(589)	(455)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(589)	(589)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(123)	-	(123)
Ecart d'expérience	257	-	-	257
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(190)	(80)	-	(270)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽¹⁾	2 190	3	(8)	2 185
Autres variations	(1 503)	(43)	(88)	(1 634)
Montants associés aux flux de trésorerie	5 142	-	-	5 142
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	12 044	-	-	12 044
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(6 722)	-	-	(6 722)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(180)	-	-	(180)
SOLDE NET AU 30 JUIN	132 320	3 759	9 300	145 379
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	132 387	3 744	9 279	145 410
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	(67)	15	21	(31)

(1) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(2) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 222 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance émis à participation directe n'est pas suivi car le Groupe ne subdivise pas en cohortes annuelles ces contrats conformément à l'exemption adoptée par l'Union européenne.

Tableau 4.3.J

	2023			
(En M EUR)	Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Passifs des contrats d'assurance émis	123 297	3 452	8 118	134 867
Actifs des contrats d'assurance émis	(214)	40	134	(40)
SOLDE NET AU 1ER JANVIER ⁽¹⁾	123 083	3 492	8 252	134 827
Variations liées aux services futurs	(3 018)	767	2 266	15
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(2 582)	622	1 960	-
Changements dans les estimations qui conduisent à enregistrer des pertes sur contrats déficitaires ainsi qu'à leurs reprises (ie, qui n'ajustent pas la marge sur services contractuels)	11	1	-	12
Effet des nouveaux contrats comptabilisés sur la période	(447)	144	306	3
Variations liées aux services rendus	311	(308)	(1 129)	(1 126)
Marge sur services contractuels enregistrée en résultat et reflétant les services rendus	-	-	(1 129)	(1 129)
Variation de l'ajustement pour risque non financier qui n'est pas lié aux services futurs ou passés	-	(308)	-	(308)
Ecart d'expérience	311	-	-	311
Variations liées aux services passés (ie, variations des flux de trésorerie d'exécution rattachés aux sinistres survenus)	(137)	(54)	-	(191)
Produits ou charges nets financiers des contrats d'assurance émis ⁽²⁾	8 370	1	18	8 389
Autres variations	376	3	(39)	340
Montants associés aux flux de trésorerie	(1 850)	-	-	(1 850)
Primes reçues (en réduction des primes à recevoir incluses dans la couverture restante)	13 954	-	-	13 954
Coûts des sinistres et frais de gestion payés (en diminution de la provision pour sinistres survenus)	(15 470)	-	-	(15 470)
Frais d'acquisition payés (en ajustement net de la couverture restante à la suite du transfert de montants différés ou d'amortissements)	(334)	-	-	(334)
SOLDE NET AU 31 DECEMBRE	127 135	3 901	9 368	140 404
Passifs des contrats d'assurance émis ⁽³⁾	127 374	3 844	9 232	140 450
Actifs des contrats d'assurance émis ⁽³⁾	(239)	57	136	(46)

(1) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 390 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition n'est pas suivi sur le modèle VFA car le Groupe ne distingue pas de cohortes annuelles sur ce périmètre (voir exemption sur les cohortes annuelles dans les Principes comptables sur les regroupements de contrats).

(2) Cette rubrique intègre les charges et produits financiers qui ont été enregistrés dans la rubrique Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres au sein des Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat.

(3) Dont au titre de la marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition (et évalués selon le modèle général excluant le modèle VFA) : 255 millions d'euros en méthode rétrospective modifiée. Le stock de marge sur services contractuels des contrats d'assurance présents à la date de transition n'est pas suivi sur le modèle VFA car le Groupe ne distingue pas de cohortes annuelles sur ce périmètre (voir exemption sur les cohortes annuelles dans les Principes comptables sur les regroupements de contrats).

DETAIL DE L'EFFET DES NOUVEAUX CONTRATS RECONNUS SUR LA PÉRIODE

Tableau 4.3.K

(En M EUR)	1er semestre 2024		2023	
	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats	Contrats d'assurance émis	dont transferts de contrats
Valeur actualisée des :				
Sorties de flux de trésorerie future	10 470	-	6 846	-
Dont frais d'acquisition	180	-	334	-
Dont coûts des sinistres et frais de gestion attendus	10 290	-	6 512	-
Entrées de flux de trésorerie future	(11 154)	-	(7 296)	-
Risque non financier	221	-	144	-
Marge sur services contractuels	463	-	306	-
Composante pertes attendues sur contrats déficitaires	5	-	3	-
Total	6	-	3	-

3.3 DETAILS SUR LES ELEMENTS PROJETES LIES A L'EVALUATION DES CONTRATS

RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RESULTAT DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS DETERMINEE EN FIN DE PERIODE ⁽¹⁾

Tableau 4.3.L

(En M EUR)	30.06.2024		31.12.2023	
	Contrats d'assurance émis		Contrats d'assurance émis	
Nombre d'années attendues avant reconnaissance en résultat				
1 à 5 ans		3 888		3 901
6 à 10 ans		2 158		1 913
> 10 ans		3 254		3 554
Total		9 300		9 368

(1) La marge sur services contractuels déterminée en fin de période n'inclut pas les futurs nouveaux contrats d'assurance, et les contrats d'assurance évalués selon le modèle simplifié.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

Tableau 4.4.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	52 044	51 611
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	6 531	2 835
<i>Dont créances sur chambre de compensation porteuses de risque de crédit</i>	293	163
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 918	1 680
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	17 172	14 111
<i>Dont débiteurs divers porteurs de risque de crédit ⁽³⁾</i>	8 781	6 404
Total brut	77 665	70 237
Dépréciations	(534)	(472)
<i>Pour risque de crédit ⁽³⁾</i>	(377)	(328)
<i>Pour autres risques</i>	(157)	(144)
Total net	77 131	69 765

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales, les produits de commissions à recevoir et les produits à recevoir des autres activités. Les créances de location simple représentent 2 253 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 2 325 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(3) La valeur nette des débiteurs divers porteurs de risque de crédit s'élève à 8 404 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 6 076 millions d'euros au 31 décembre 2023 (cf. Note 3.8).

2. AUTRES PASSIFS

Tableau 4.4.B

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	55 245	53 253
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5 638	3 576
Charges à payer sur engagements sociaux	2 411	2 566
Dette locative	2 103	2 065
Produits constatés d'avance	1 615	1 643
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	30 243	30 555
Total	97 255	93 658

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs, les charges de commissions à payer et les charges à payer des autres activités.

NOTE 5 - AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Tableau 5.A

(En M EUR)		1er semestre 2024	31.12.2023	1er semestre 2023
Frais de personnel ⁽¹⁾	Note 5.1	(6 000)	(10 645)	(5 275)
Autres frais administratifs ⁽¹⁾	Note 5.2	(3 126)	(6 887)	(3 758)
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance ⁽²⁾		389	683	365
Total		(8 737)	(16 849)	(8 668)

(1) Le montant des Frais de personnel et des Autres frais administratifs est présenté en Note 5.1. et Note 5.2 avant réaffectation au sein du Produit net bancaire des charges rattachables aux contrats d'assurance.

(2) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis sauf les frais d'acquisition qui sont inscrits au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

Société Générale a annoncé le 5 février 2024 un projet de réorganisation au sein du siège en France afin de simplifier son fonctionnement et améliorer structurellement son efficacité opérationnelle (suppression de strates hiérarchiques pour alléger les processus de décision, redimensionnement de certaines équipes du fait de la revue de projets ou de processus).

La mise en œuvre de ces évolutions d'organisation se traduit par environ 900 suppressions de postes au siège sans départs contraints (soit environ 5% des effectifs du siège).

Ce projet a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour un montant de 260 millions d'euros.

NOTE 5.1 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1.1 - FRAIS DE PERSONNEL

Tableau 5.1.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Rémunérations du personnel	(4 355)	(7 708)	(3 745)
Charges sociales et fiscales	(1 005)	(1 749)	(888)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(417)	(772)	(381)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(41)	(69)	(35)
Participation, intéressement, abondement et décote	(182)	(347)	(226)
Total	(6 000)	(10 645)	(5 275)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(83)</i>	<i>(254)</i>	<i>(117)</i>

NOTE 5.1.2 - AVANTAGES DU PERSONNEL

DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Tableau 5.1.2.A

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2024
Avantages postérieurs à l'emploi	1 217	45	(18)	27	(38)	(43)	(130)	1 033
Autres avantages à long terme	646	103	(62)	41	(71)	-	(20)	596
Indemnités de fin de contrat de travail	210	345	(37)	308	(62)	(10)	9	455
Total	2 073	493	(117)	376	(171)	(53)	(141)	2 084

La loi n° 2024-364 du 22 avril 2024 vient encadrer juridiquement les droits à congés payés des salariés pendant la maladie et s'applique rétroactivement à compter du 1er décembre 2009. La provision de 12 millions d'euros qui avait été comptabilisée au 31 décembre 2023 à la suite des arrêts de la Cour de cassation a été ajustée pour atteindre 15,8 millions d'euros au 30 juin 2024.

NOTE 5.1.3 - PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2024 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2024 d'attribution gratuite d'actions de performance aux salariés autres que les personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Autorisation des actionnaires	17.05.2022
Décision du Conseil d'Administration	07.03.2024
Nombre d'actions attribuées	1 567 969
Nombre d'actions restantes au 30.06.2024	1 566 768
Période d'acquisition des droits	07.03.2024 - 15.03.2027
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	84,10%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Pour l'ensemble du Groupe, la condition de performance est basée sur la profitabilité du Groupe, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

PLAN 2024 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE

Le tableau ci-après présente le plan 2024 d'attribution gratuite d'actions de performance aux personnes régulées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ou assimilées dont la rémunération variable est différée et aux dirigeants mandataires sociaux de Société Générale.

Date d'Assemblée	17.05.2022
Date du Conseil d'administration	07.03.2024
Nombre total d'actions attribuées	2 447 488

	Conditions de performance	Tranches	Dates d'acquisition des droits	Dates de fin de période de conservation	Juste valeur (en EUR)
Sous-plan 2	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
Sous-plan 3	oui	1ère tranche	13.03.2026	01.10.2026	20,25
		2nde tranche	15.03.2027	01.10.2027	18,83
Sous-plan 4	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
Sous-plan 5	oui	1ère tranche	15.03.2029	16.03.2030	13,85
Sous-plan 6	oui	1ère tranche	15.03.2029	16.03.2030	13,85
Sous-plan 7	oui	1ère tranche	15.03.2027	16.03.2028	18,46
		2nde tranche	15.03.2028	16.03.2029	17,04
		3ème tranche	15.03.2029	16.03.2030	15,90

(1) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de profitabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité. Les conditions de performance spécifiques sont applicables aux sous-plans des Dirigeants mandataires sociaux, elles sont détaillées annuellement dans le Document d'Enregistrement Universel.

(2) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage basé sur une stratégie de couverture à terme de ces actions.

PLAN MONDIAL D'ACTIONNARIAT SALARIE

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a annoncé le 22 mai 2024, le lancement d'un nouveau plan mondial d'actionnariat salarié. Ce plan a permis à ses salariés et anciens salariés retraités éligibles de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 20,64 euros. Ce cours intègre une décote de 20% par rapport à la moyenne arithmétique des 20 cours moyens de Bourse précédant le jour de la décision de la Direction générale fixant le prix et la période de souscription (les cours moyens ont été pondérés par les volumes - *Volume-Weighted Average Price* et relevés chacun quotidiennement sur le marché réglementé d'Euronext Paris). 9 055 606 actions ont été souscrites, représentant une charge pour l'exercice 2024 de 2,6 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte d'une durée légale d'incessibilité de cinq ans des titres corrigée des cas de déblocages anticipés.

NOTE 5.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

Tableau 5.2.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Loyers	(246)	(449)	(192)
Impôts, taxes et autres contributions	(461)	(1 126)	(964)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 175)	(2 440)	(1 266)
Honoraires et recours externes	(575)	(1 319)	(602)
Autres	(670)	(1 553)	(734)
Total	(3 127)	(6 887)	(3 758)

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme du Fonds de Résolution Unique (FRU) a atteint, au 31 décembre 2023, son objectif de dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents.

Aucune contribution supplémentaire n'a donc été appelée au cours du premier semestre 2024.

Pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU, les contributions du Groupe aux Fonds de Résolution Nationaux (FRN) effectuées au premier semestre 2024 s'élèvent à 29 millions d'euros.

Par un arrêt prononcé le 25 octobre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté le recours d'un établissement de crédit français intenté contre le Conseil de résolution unique (CRU) à la suite du refus par ce dernier de lui restituer le dépôt de garantie lié aux contributions fournies sous forme d'engagements de paiement irrévocables. La restitution du dépôt, demandée par l'établissement après le retrait de son agrément obtenu de la Banque Centrale Européenne, avait été refusée par le CRU qui exigeait, pour l'honorer, le versement préalable du montant de l'engagement irrévocable de paiement sécurisé par ce dépôt. L'établissement concerné par cette affaire a décidé de faire appel de l'arrêt du tribunal de l'Union européenne auprès de la Cour de Justice Européenne. Société Générale se tiendra informée des évolutions de cette affaire et en analysera alors les conséquences éventuelles sur ses états financiers.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

Tableau 6.A

(En M EUR)	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Charge fiscale courante	(841)	(1 470)	(743)
<i>Dont charge fiscale courante relative à l'impôt Pilier 2</i>	(6)		
Charge fiscale différée	188	(209)	(10)
Total	(653)	(1 679)	(753)

PILIER 2 : REFORME FISCALE - TAUX D'IMPOSITION MINIMUM MONDIAL

En octobre 2021, 137 des 140 juridictions membres du groupe de lutte contre l'évasion fiscale de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) se sont engagées sur le principe de l'instauration d'un taux minimum mondial d'impôt sur les bénéfices de 15% sur les résultats par pays des groupes multinationaux dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 750 millions d'euros.

Un modèle de règles dites « Pilier 2 », publié par l'OCDE le 20 Décembre 2021, définit le dispositif qui s'applique notamment en Europe et en France, depuis l'adoption de la directive européenne 2022/2523 et sa transposition en droit français par l'article 4 de la loi de finances pour 2024.

A compter du 1er janvier 2024, l'imposition minimum prend la forme d'un impôt complémentaire déterminé selon des règles conformes aux dispositions de la directive.

Les règles de simplification temporaires telles que prévues par l'OCDE au titre des trois premiers exercices sont également reprises dans la loi.

Sur la base des données prévisionnelles 2024, ou des données issues du *reporting* pays par pays de 2023 lorsque les données prévisionnelles de 2024 n'étaient pas encore disponibles, les taux d'imposition effectifs Pilier 2 estimés sont supérieurs à 15 % dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe opère. Toutefois, il existe un nombre limité de juridictions où un impôt complémentaire serait dû par le Groupe en France ou au niveau de la juridiction lorsque celle-ci a mis en place un impôt national complémentaire. Au 30 juin 2024, le Groupe a comptabilisé une charge d'impôts estimée à 6 millions d'euros à ce titre. Enfin, en application des dispositions introduites par les amendements à la norme IAS 12, adoptés par l'Union Européenne le 8 novembre 2023, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts complémentaires découlant des règles Pilier 2.

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Tableau 6.B

	1er semestre 2024		2023		1er semestre 2023	
	%	M EUR	%	M EUR	%	M EUR
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		2 906		5 442		3 014
Taux effectif Groupe	22,49%		30,85%		24,98%	
Différences permanentes	2,39%	69	0,58%	31	-0,04%	(2)
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	-0,37%	(11)	-0,24%	(13)	-0,33%	(10)
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	1,51%	44	1,33%	72	1,21%	36
Variation de l'évaluation des impôts différés	-0,19%	(6)	-6,69%	(364)	0,01%	0
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	25,83%		25,83%		25,83%	

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier est fixé à 25% (article 219 I du Code Général des Impôts), auquel s'ajoute la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% (article 235 ter ZC du CGI), soit un taux de 25,83%.

Les plus-values à long terme générées à l'occasion de la cession de titres de participation sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges s'élevant à 12% de leur montant brut en situation de plus-value nette (article 219 I a quinquies du CGI).

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5% (article 216 du CGI).

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

Tableau 6.C

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Créances d'impôts exigibles	837	1 026
Actifs d'impôts différés	3 746	3 691
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 094	1 832
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 628	1 818
<i>Dont impôts différés sur crédits d'impôts reportables</i>	24	41
Total	4 583	4 717

PASSIFS D'IMPOTS

Tableau 6.D

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Dettes d'impôts exigibles	1 069	933
Provisions pour risques fiscaux	37	41
Passifs d'impôts différés	1 299	1 428
Total	2 405	2 402

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections des performances des métiers. Ces dernières correspondent aux budgets prévisionnels (scénario *SG Central*) à quatre ans (de 2024 à 2027) extrapolés sur l'année 2028, celle-ci correspondant à une année « normative ».

Les résultats fiscaux tiennent compte par ailleurs des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux, et d'autre part en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation des résultats fiscaux est réalisée à compter de l'année 2028 et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macroéconomique retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues. Ces incertitudes sont atténuées par des tests de robustesse des hypothèses budgétaires et stratégiques.

Les projections confirment la probabilité pour le Groupe de pouvoir imputer sur ses bénéfices futurs les pertes fiscales faisant l'objet d'un impôt différé actif.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

Tableau 7.1.A

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Capital souscrit	1 004	1 004
Primes et réserves liées	20 441	20 412
Elimination des titres auto-détenus	(479)	(230)
Total	20 966	21 186

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

Tableau 7.1.B

<i>(En nombre d'actions)</i>	30.06.2024	31.12.2023
Actions ordinaires	802 979 942	802 979 942
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	15 537 609	6 736 010
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	87 935 133	90 162 610

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2024, 11 718 711 actions Société Générale ont été acquises sur le marché à un prix de revient de 280 millions d'euros, à des fins d'annulation conformément à la décision de l'Assemblée générale du 22 mai 2024.

Au 30 juin 2024, le capital social de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 003 724 927,50 euros et se compose de 802 979 942 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe (cf. Note 5), la Société Générale a proposé le 22 mai 2024 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée. 9 055 606 actions ont été souscrites. L'augmentation de capital a été réalisée le 25 juillet 2024.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2024, les 13 606 019 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,69% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres (fermes ou dérivés) est de 479 millions d'euros dont 96 millions d'euros au titre des activités de marché.

L'évolution de l'autocontrôle sur le premier semestre 2024 s'analyse comme suit :

Tableau 7.1.C

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	(0)	(60)	(189)	(249)
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	(0)	(1)	(97)	(98)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2024, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 9 357 millions d'euros. L'évolution de 433 millions d'euros au premier semestre 2024 s'explique par l'émission d'un instrument super subordonné à durée indéterminée en dollar américain et par un remboursement d'un instrument émis en dollar singapourien.

Le montant des autres instruments de capitaux propres émis par les filiales du Groupe et présentés parmi les Participations ne donnant pas le contrôle est de 800 millions d'euros.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres (+20 millions d'euros en Part du Groupe et +26 millions d'euros en Participations ne donnant pas le contrôle) se rapportent principalement à l'impact des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

Tableau 7.2.A

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024	2023	1er semestre 2023
Résultat net part du Groupe	1 793	2 493	1 768
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(353)	(753)	(377)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(3)	(5)	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 437	1 735	1 390
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	794 282 456	799 315 070	801 363 017
Résultat par action ordinaire (en EUR)	1,81	2,17	1,73
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	794 282 456	799 315 070	801 363 017
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	1,81	2,17	1,73

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires sur le premier semestre 2024 par le Groupe s'élève à 1 319 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

Tableau 7.2.B

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2024			2023		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	-	-	-	-	-	-
Payé en numéraire	(719)	(600)	(1 319)	(1 362)	(499)	(1 861)
Total	(719)	(600)	(1 319)	(1 362)	(499)	(1 861)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

Tableau 8.1.A

1er semestre 2024											
	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investisseurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'International	Services de mobilité et leasing	Total		
<i>(en M EUR)</i>											
Produit net bancaire	3 796	339	4 136	3 485	1 760	5 244	2 073	2 222	4 295	(345)	13 330
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 294)	(82)	(3 377)	(2 343)	(1 081)	(3 404)	(1 244)	(1 368)	(2 611)	(158)	(9 550)
Résultat brut d'exploitation	502	257	759	1 142	699	1 840	829	855	1 684	(503)	3 780
Coût du risque	(420)	(0)	(420)	(2)	1	(1)	(180)	(190)	(370)	5	(787)
Résultat d'exploitation	83	257	339	1 140	699	1 839	649	664	1 313	(498)	2 993
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	-	4	3	(0)	3	-	6	6	(0)	13
Gains ou pertes nets sur autres actifs	7	1	8	1	(1)	(0)	(0)	4	4	(99)	(88)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	93	258	351	1 143	698	1 841	649	674	1 323	(598)	2 918
Impôts sur les bénéfices	(22)	(65)	(87)	(274)	(103)	(377)	(166)	(169)	(334)	145	(653)
Résultat net	71	193	265	870	595	1 464	483	506	989	(453)	2 265
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	2	1	3	0	3	196	205	400	67	472
Résultat net part du Groupe	72	191	263	867	595	1 462	287	301	589	(521)	1 793
Actifs sectoriels	259 819	176 830	436 649	665 479	192 424	857 903	109 489	109 839	219 328	78 264	1 592 144
Passifs sectoriels ⁽³⁾	298 737	166 068	464 805	665 911	110 136	776 047	93 060	57 400	150 460	124 420	1 515 732

Tableau 8.1.B

2023 *												
	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale	
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investis- seurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'Inter- national	Services de mobilité et leasing	Total			
<i>(en M EUR)</i>												
Produit net bancaire	7 433	620	8 053	6 273	3 369	9 642	4 192	4 315	8 507	(1 098)	25 104	
Frais de gestion ⁽²⁾	(6 625)	(131)	(6 756)	(4 698)	(2 091)	(6 788)	(2 370)	(2 391)	(4 760)	(220)	(18 524)	
Résultat brut d'exploitation	808	489	1 297	1 575	1 279	2 854	1 822	1 925	3 747	(1 318)	6 580	
Coût du risque	(505)	(0)	(505)	20	(50)	(30)	(184)	(302)	(486)	(4)	(1 025)	
Résultat d'exploitation	303	489	792	1 596	1 228	2 824	1 638	1 623	3 261	(1 323)	5 555	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	7	-	7	7	0	7	-	10	10	0	24	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	9	(0)	9	0	1	1	(8)	(3)	(11)	(111)	(113)	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(0)	-	(0)	-	-	-	-	-	-	(338)	(338)	
Résultat avant impôts	319	489	808	1 603	1 229	2 832	1 630	1 630	3 260	(1 771)	5 128	
Impôts sur les bénéfices	(81)	(127)	(208)	(379)	(139)	(517)	(431)	(394)	(824)	(130)	(1 679)	
Résultat net	238	362	600	1 224	1 090	2 314	1 199	1 236	2 436	(1 901)	3 449	
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	4	4	33	(0)	33	466	360	826	93	956	
Résultat net part du Groupe	238	358	596	1 191	1 090	2 281	733	876	1 609	(1 994)	2 493	
Actifs sectoriels	263 833	172 353	436 186	650 502	169 783	820 285	109 836	108 091	217 927	79 647	1 554 045	
Passifs sectoriels ⁽³⁾	289 846	158 076	447 922	670 821	80 101	750 922	88 969	53 760	142 729	136 225	1 477 798	

Tableau 8.1.C

1er semestre 2023 *

	Banque de détail en France, Banque privée et Assurances			Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs			Banque de détail à l'International, Services de mobilité et de leasing			Hors Pôles ⁽¹⁾	Total groupe Société Générale
	Banque de détail en France et Banque privée	Assurances	Total	Activités de Marché et Services aux Investis- seurs	Financement et Conseil	Total	Banque de détail à l'Inter- national	Services de mobilité et leasing	Total		
<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	3 861	328	4 189	3 447	1 701	5 148	2 079	2 184	4 263	(642)	12 958
Frais de gestion ⁽²⁾	(3 402)	(62)	(3 464)	(2 576)	(1 133)	(3 709)	(1 211)	(1 029)	(2 240)	(85)	(9 498)
Résultat brut d'exploitation	459	266	725	871	568	1 439	868	1 155	2 023	(727)	3 460
Coût du risque	(198)	(0)	(198)	15	8	22	(53)	(121)	(174)	2	(348)
Résultat d'exploitation	261	266	527	886	575	1 461	816	1 034	1 849	(725)	3 112
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	-	5	4	0	4	-	3	3	1	12
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3	(0)	3	(0)	0	0	(1)	(0)	(1)	(100)	(98)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(0)	-	(0)	-	-	-	-	-	-	0	-
Résultat avant impôts	269	266	535	889	576	1 465	815	1 036	1 851	(825)	3 026
Impôts sur les bénéfices	(68)	(69)	(137)	(211)	(69)	(279)	(215)	(251)	(466)	129	(753)
Résultat net	201	197	398	679	507	1 186	600	785	1 385	(696)	2 273
Participations ne donnant pas le contrôle	(0)	2	2	17	0	18	236	201	437	50	505
Résultat net part du Groupe	201	195	396	662	507	1 168	364	584	948	(745)	1 768
Actifs sectoriels	270 751	163 704	434 455	666 520	168 468	834 988	108 425	107 840	216 265	92 721	1 578 430
Passifs sectoriels ⁽³⁾	292 300	148 201	440 501	703 253	70 490	773 743	89 965	51 222	141 187	145 014	1 500 446

* A la suite du changement de pilotage depuis début 2023, les données sont présentées selon la nouvelle organisation.

(1) Les produits ou charges, ainsi que les actifs et les passifs qui ne relèvent pas directement de l'activité des pôles sont affectés au Hors Pôles. Les résultats du Hors Pôles intègrent notamment des conséquences de la gestion centrale par le Groupe des litiges et des opérations conduisant à des variations de périmètre. Les Frais de gestion supportés par les entités bancaires au titre de la distribution des contrats d'assurance sont considérés comme des frais directement rattachables à l'exécution des contrats et sont donc intégrés à l'évaluation de ces derniers et présentés dans la rubrique Charges des services d'assurance (cf. Note 1), ce retraitement est affecté au Hors Pôles.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

NOTE 8.2 - PROVISIONS

SYNTHESE

Tableau 8.2.A

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2023	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2024
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	819	368	(390)	(22)	-	(30)	767
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.1)	2 073	493	(117)	376	(171)	(194)	2 084
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	121	3	(6)	(3)	-	-	118
Autres provisions ⁽¹⁾	1 222	94	(81)	13	(61)	-	1 174
Total	4 235	958	(594)	363	(232)	(224)	4 143

(1) Y compris les provisions pour litiges juridiques, amendes, pénalités et litiges commerciaux.

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration (hors frais de personnel), des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

TABLEAU DE VARIATION

Tableau 8.3.A

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2023	Augmentations / Dotations	Diminutions / Reprises	Réévaluations	Autres mouvements	30.06.2024
Immobilisations incorporelles	3 562	131	(87)	-	(212)	3 394
<i>Dont valeurs brutes</i>	9 990	476	(122)	-	(494)	9 850
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 428)	(345)	35	-	282	(6 456)
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	4 219	10	(48)	-	(204)	3 977
<i>Dont valeurs brutes</i>	11 207	276	(187)	-	(482)	10 814
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(6 988)	(266)	139	-	278	(6 837)
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	50 421	8 070	(7 011)	-	(2)	51 478
<i>Dont valeurs brutes</i>	67 406	12 299	(10 917)	-	(112)	68 676
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(16 985)	(4 229)	3 906	-	110	(17 198)
Immeubles de placement (hors activités d'assurance)	12	-	(2)	-	(1)	9
<i>Dont valeurs brutes</i>	35	-	(2)	-	(3)	30
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(23)	-	-	-	2	(21)
Immeubles de placement (activités d'assurance)	730	-	-	(10)	(6)	714
Droits d'utilisation	1 770	91	(40)	-	(37)	1 784
<i>Dont valeurs brutes</i>	3 597	313	(148)	-	(57)	3 705
<i>Dont amortissements et dépréciations</i>	(1 827)	(222)	108	-	20	(1 921)
Total	60 714	8 302	(7 188)	(10)	(462)	61 356

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq années d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la Banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la Banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Le 1er février 2023, la cour d'appel de Paris a confirmé ce jugement. Société Générale s'est pourvue en cassation.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Après plusieurs années de procédure et deux arrêts de cassation, la Cour d'appel de Paris a réformé le 2 décembre 2021 la décision de l'Autorité française de la concurrence et a jugé que (i) il n'était pas établi que l'instauration de la CEIC et des commissions pour services connexes sur AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort) ainsi que leur perception avaient enfreint les dispositions de l'article L. 420-1 du Code de commerce et de l'article 101 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne et, (ii) que sa décision ouvrait droit à restitution des sommes versées en exécution de la décision réformée, à savoir environ 53,5 millions d'euros pour Société Générale et environ 7 millions d'euros pour Crédit du Nord, assorties des intérêts au taux légal. Le 31 décembre 2021, l'Autorité française de la concurrence a formé un nouveau pourvoi en cassation contre cette décision. La Cour de cassation a rejeté ce pourvoi par arrêt du 28 juin 2023, mettant un terme définitif à ce contentieux.

- Le 3 janvier 2023, Société Générale Private Banking (Switzerland) (« SGPBS ») a conclu un accord transactionnel en vue de mettre un terme au litige aux Etats-Unis en lien avec le schéma de Ponzi mis en place par Robert Allen Stanford et certaines entités liées à son Groupe. Le 21 février 2023, le *US Receiver* et le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») ont déposé une requête auprès de la *US District Court for the Northern District of Texas* en vue d'obtenir la validation et l'homologation de l'accord transactionnel. Ce dernier prévoit le versement par SGPBS de 157 millions de dollars américains en échange de l'abandon par le *US Receiver* et l'OSIC de leurs demandes. Lors d'une audience qui s'est tenue le 7 juin 2023, la *US District Court for the Northern District of Texas* a fait droit à la requête du *US Receiver* tendant à la validation et à l'homologation de l'accord transactionnel. Cette décision fait à présent l'objet d'un appel. Le montant que SGPBS est tenue de verser au titre de l'accord transactionnel est couvert par une provision dans les comptes de Société Générale S.A., à la suite d'une garantie financière octroyée par Société Générale S.A. à SGPBS. Les autres banques parties au litige ont également annoncé avoir conclu des accords transactionnels avec le *US Receiver* et l'OSIC, au cours du premier trimestre 2023, mettant ainsi un terme aux prétentions de ces derniers. Ces accords transactionnels ont tous été conclus avant la tenue du procès avec jury, qui devait débiter le 27 février 2023 (mais qui ne s'est finalement pas tenu).

Dans le même dossier, une requête en conciliation a été déposée à Genève en novembre 2022 par les *Joint Liquidators* de Stanford International Bank Limited (« SIBL ») désignés par les juridictions antiguaises et représentant les mêmes investisseurs que ceux représentés par les demandeurs américains. SGPBS a été notifiée du dépôt du mémoire en demande des *Joint Liquidators* le 20 juin 2023. SGPBS se défend dans le cadre de cette procédure.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus en 2018 avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR ») et l'abandon définitif le 30 novembre 2021 des poursuites du DOJ dans ce dossier, la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, était assignée dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale était également assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. L'ensemble de ces actions, qui étaient pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »), sont aujourd'hui définitivement terminées.

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale sont désormais éteintes. Le 12 mai 2023, Société Générale et deux autres institutions financières ont conclu un accord avec les demandeurs à l'action de groupe des produits gré à gré pour un montant global de 90 millions de dollars américains. Le 17 octobre 2023, le Tribunal a approuvé définitivement cet accord. Les demandes individuelles USD LIBOR restantes à l'encontre de Société Générale ont toutes fait l'objet d'un désistement volontaire des demandeurs, parfois à la suite d'un accord transactionnel.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen, Société Générale et les demandeurs ont conclu le 16 février 2024 un accord transactionnel afin de mettre fin à cette action de groupe. Cet accord a reçu la validation définitive du Tribunal le 18 juin 2024. Dans l'autre procédure relative au Yen Japonais Libor initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange*, le Tribunal a fait droit le 25 septembre 2020 à la demande de rejet des défendeurs et a écarté les dernières demandes des demandeurs. Par décision du 18 octobre 2022, modifiée le 8 décembre 2022, la Cour d'appel fédérale du Second Circuit a confirmé le jugement du Tribunal rejetant les demandes des plaignants. Le 2 octobre 2023, la Cour Suprême des Etats-Unis a refusé d'examiner la demande de pourvoi des demandeurs, mettant ainsi fin à cette procédure.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs pour mettre définitivement fin à cette action de groupe. L'accord a été validé définitivement par le Tribunal le 31 octobre 2023. Cette action est donc désormais terminée.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue Engie), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure en manquement contre la République française en novembre 2014 et confirmé sa position via la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de justice a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement au regard de ce qu'avait jugé le Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales européennes afin de gager le précompte acquitté à tort, et du fait également que le Conseil d'Etat n'avait pas saisi la Cour de justice à titre préjudiciel. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale a continué à faire valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale. La Cour administrative d'appel de Versailles a ainsi prononcé le 23 juin 2020 un arrêt favorable à Engie sur nos créances rachetées à Suez de 2002 et 2003, suivies d'une exécution financière en notre faveur. Cet arrêt a jugé que le précompte n'était pas compatible avec la directive mère-filles. Saisi en cassation contre cet arrêt, le Conseil d'Etat a considéré qu'il convenait de poser une question préjudicielle à la CJUE afin de s'en assurer. La Cour de justice, dans un arrêt du 12 mai 2022, a confirmé la non-compatibilité du précompte avec la directive mère-filles. Le Conseil d'Etat, par une décision Engie du 30 juin 2023, a pris acte de cette incompatibilité et a ainsi confirmé la solution qui avait été retenue par l'arrêt de la Cour administrative de Versailles pour l'année 2002, mais a renvoyé l'examen de l'année 2003 à cette même Cour, laquelle a confirmé le 9 janvier 2024 le dégrèvement partiel prononcé par l'administration en cours d'instance. Parallèlement, un contentieux de nature indemnitaire concernant la créance Rhodia et les créances Suez entre 1999 et 2001 a été introduit en mars 2023 devant la Commission européenne et la Cour administrative d'appel de Paris, à la suite des arrêts négatifs de 2012 (Rhodia) et 2016 (Suez) du Conseil d'Etat.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, avaient été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. Société Générale, ainsi que trois autres défendeurs, est parvenue à trouver un accord pour mettre un terme à cette action pour 50 millions de dollars américains. Par une ordonnance du 13 janvier 2022, le Tribunal a approuvé de manière préliminaire la transaction. L'audience d'approbation définitive a eu lieu le 5 août 2022 et la transaction a été approuvée définitivement par une ordonnance du 8 août 2022. Ce dossier est désormais clos. Bien que le montant de la part de Société Générale dans cette transaction ne soit pas public, il n'est pas significatif financièrement. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires. Société Générale se défend contre ces demandes.

- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont entre autres relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

Les entités du groupe Société Générale peuvent en outre être exposées à des demandes de tiers, dont des autorités fiscales allemandes, et faire l'objet de contentieux judiciaires à l'initiative de clients impliqués dans des procédures contre l'administration fiscale allemande.

- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire est maintenant devant la *US Bankruptcy Court* pour la reprise de la procédure. Les défendeurs des entités Société Générale ont déposé une requête visant au rejet de l'action le 29 avril 2022. Cette requête a été rejetée par une ordonnance du 7 octobre 2022. La phase de *discovery* est en cours.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity (Libertad)* de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande le 29 janvier 2020 visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande,

à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 11 septembre 2020, les demandeurs ont soumis une seconde assignation modifiée dans laquelle ils ont substitué une autre banque aux trois banques co-défenderesses et ont ajouté d'autres demandeurs, qui prétendent être des héritiers des fondateurs de la Banco Nunez. Le 22 décembre 2021, le Tribunal a fait droit à la demande de rejet de Société Générale mais a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 25 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 11 avril 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action. Le 30 mars 2023, le Tribunal a fait droit à cette demande de rejet. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

- Le 9 novembre 2020, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la Cour fédérale de Manhattan dans une action Helms-Burton semblable par les prétendus héritiers des anciens propriétaires, et par les représentants des successions des anciens propriétaires de la Banco Pujol, une banque cubaine qui aurait été expropriée par le gouvernement cubain en 1960 (action Pujol I). Le 27 janvier 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet. Le 26 février 2021, avec l'accord du juge, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Le 19 mars 2021, les défendeurs ont soumis une demande de rejet de l'assignation modifiée à laquelle la Cour a fait droit le 24 novembre 2021. Le Tribunal a autorisé les demandeurs à soumettre une nouvelle assignation. Le 4 février 2022, les demandeurs ont déposé une assignation modifiée et le 14 mars 2022, Société Générale a déposé une requête visant au rejet de l'action à laquelle le Tribunal a fait droit le 23 janvier 2023. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Le 16 mars 2021, Société Générale ainsi qu'une autre banque ont été assignées devant la *US District Court* de Manhattan, dans une nouvelle action Helms-Burton presque identique initiée par le représentant d'un des prétendus héritiers de la Banco Pujol, qui est également demandeur dans l'action Pujol I (action Pujol II). Cette action a fait l'objet d'un sursis dans l'attente de l'évolution de l'action Pujol I. A la demande des parties et à la suite du rejet de l'action Pujol I, le Tribunal a levé le sursis de l'action Pujol II et a rejeté cette action pour les mêmes motifs que ceux retenus dans l'action Pujol I. Le demandeur a interjeté appel de cette décision.

- Dans le cadre de la cession de sa filiale polonaise Euro Bank à Bank Millennium le 31 mai 2019 et de la garantie accordée à cette dernière couvrant divers risques, Société Générale continue de suivre l'évolution des contentieux liés au portefeuille de prêts émis par Euro Bank et libellés en franc suisse ou indexés sur le franc suisse. Le provisionnement de ce dossier dans les comptes de Société Générale tient compte de l'augmentation du nombre de litiges sur son portefeuille cédé et de la teneur des décisions rendues par les juridictions en Pologne.
- Comme d'autres établissements de la place, Société Générale fait l'objet de vérifications par l'administration fiscale de ses activités de prêt/emprunt de titres et sur instruments dérivés actions et indices. Les exercices vérifiés 2017, 2018, 2019 et 2020 font l'objet de notifications de propositions de redressement au titre de l'application d'une retenue à la source. Ces propositions sont contestées par le Groupe. Constituant un sujet de place, un recours pour excès de pouvoir a été formé le 30 mars 2023 par la Fédération bancaire française contre la position de l'administration fiscale. A ce titre, le 8 décembre 2023, le Conseil d'Etat a jugé que l'administration fiscale ne pouvait étendre l'application d'une retenue à la source sur dividendes au-delà du cadre légal existant, sauf à ce que les contribuables se rendent coupables d'un abus de droit, jugeant ainsi que la position de l'administration fiscale fondée sur la notion de bénéficiaire effectif était contraire à la loi. A l'occasion d'une perquisition du parquet national financier fin mars 2023 dans cinq établissements bancaires à Paris, dont Société Générale, cette dernière a appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête préliminaire en lien avec le même sujet. Société Générale se défend dans le cadre de cette procédure.
- Le 19 août 2022, une entreprise Russe d'engrais, EuroChem North West-2 (ci-après « EuroChem »), filiale détenue entièrement par EuroChem AG, a assigné Société Générale et sa succursale de Milan (ci-après « Société Générale ») devant les tribunaux anglais. Cette assignation est relative à cinq garanties à première demande que Société Générale a émises en faveur d'EuroChem en lien avec la construction d'un projet à Kingisepp en Russie. Le 4 août 2022, EuroChem a sollicité la mise en exécution des garanties. Société Générale a alors expliqué être dans l'incapacité d'honorer ces demandes en raison de sanctions internationales impactant directement les transactions, analyse qu'EuroChem conteste. Société Générale a déposé ses conclusions en défense le 1er novembre 2022, auxquelles EuroChem a répondu

le 19 décembre 2022. Le calendrier procédural a notamment été discuté au cours de plusieurs audiences de procédure. A ce jour, le procès est prévu, le cas échéant, en juin 2025.

- SG Americas Securities, LLC (« SGAS ») a reçu en décembre 2022 une demande d'information de la *US Securities and Exchange Commission* (« SEC ») concernant l'usage de moyens de communication non-autorisés par SGAS pour la conduite de ses opérations et sa conformité avec les obligations d'archivage et de contrôle en la matière. Le 28 mars 2023, SGAS et Société Générale ont reçu une requête similaire de la *US Commodity Futures Trading Commission* (« CFTC »). Ces enquêtes font suite à un certain nombre d'accords conclus en 2022 par d'autres institutions financières avec les régulateurs touchant à des problématiques similaires. SGAS a conclu un accord transactionnel avec la SEC, qui a été rendu public le 8 août 2023, et a accepté de régler une amende de 35 millions de dollars américains, de prendre certaines mesures de remédiation et d'engager un consultant en conformité indépendant. Société Générale et SGAS ont conclu un accord transactionnel avec la CFTC, également rendu public le 8 août 2023, et ont accepté de payer une amende de 75 millions de dollars américains ainsi que de prendre certaines mesures de remédiation.